



6 EX/SR.1 (rev.)
PARIS, 2 juin 1948

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Sixième Session

Procès-verbal de la première séance
tenue à la Maison de l'Unesco, 19, avenue Kléber, Paris (16e)
le jeudi 12 février 1948 à 10h.30

Etaient présents :

- Président : le Dr E. Ronald WALKER (Australie)
- Vice-Présidents : Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN (Inde)
le Professeur A. SOMMERFELT (Norvège)
- Membres : le Professeur Paulo CARNEIRO (Brésil)
le Professeur Benjamin CARRION (Equateur)
le Professeur CHEN Yuan (Chine)
S.Exo. M. Victor DORE (Canada)
M. Resat Nuri GUNTEKIN (Turquie)
Sir John MAUD (Royaume-Uni)
S.Exo. le Dr Jan OPOUBENSKY (Tchécoslovaquie)
S.Exo. le Dr G. PARRA-PEREZ (Venezuela)
le Professeur A. PHOTIADIS (Grèce)
le Dr George D. STODDARD (Etats-Unis d'Amérique)
le Professeur L. VERNIERS (Belgique)
- Suppléants : M. H. BIRECKI (Pologne) suppléant au
Professeur Stanislaw Arnold
le Dr EL DIWANY (Egypte) suppléant de
S.Exo. Shafik Ghorbal Bey
le Dr Manuel CARRERA MACIA (Mexique) suppléant
de S.Exo. le Dr Martínez-Baer
- Observateurs : M. Louis GROS (Nations Unies)
Euse MOREL (Organisation internationale du Travail)
le Dr GREGOREZLWSKI (Organisation mondiale
de la Santé)
M. VEILLET-LAVAILLEE (Organisation de l'Alimentation
et de l'Agriculture)
- Secrétariat : Dr Julian HUNLEY, Directeur général
Dr W.H.C. LAYES, Directeur général adjoint
M. Jean THOMAS, Sous-Directeur général
Mr S.G. GEBELT, Secrétaire

Point 1 de l'Ordre du jour : Ouverture de la Session

Le PRESIDENT rappelle que, depuis la dernière session du Conseil exécutif, le monde entier a été douloureusement ému par l'annonce de la mort du Mahatma Gandhi. Au nom de l'Unesco, le Directeur général a immédiatement adressé ses condoléances au Pandit Nehru, et il en a reçu la réponse suivante : "Au nom du Gouvernement et du peuple de l'Inde, je vous remercie beaucoup pour l'expression de vos condoléances". Le Président est assuré de se faire l'interprète du Conseil en adressant l'expression de sa profonde affliction et de ses condoléances au Gouvernement et au peuple de l'Inde. Il demande à l'Assemblée d'observer, debout, une minute de silence.

Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN déclare qu'il a la certitude que le Gouvernement et le peuple de son pays seront sensibles à cette résolution du Conseil et à l'expression de ses condoléances.

Le PRESIDENT se félicite d'accueillir, à l'occasion de cette sixième session, les nouveaux membres du Conseil exécutif élus à Mexico. Le Dr Stoddard remplace M. Milton Eisenhower qui, lui-même, remplaçait l'Honorable McLeish. Le Dr Carrion, de la délégation de l'Equateur, est un écrivain qui jouit d'une haute renommée dans son pays. Malheureusement, le Professeur Arnold a été empêché par la maladie de se rendre à Paris ; son absence cause une grande déception aux membres du Conseil qui espèrent que le Professeur Arnold pourra venir promptement prendre sa place parmi eux à Paris. Il se félicite d'accueillir M. Direcki, désigné par le Professeur Arnold comme son suppléant. Il se félicite également d'accueillir deux autres suppléants, le Dr El Diwany et le Dr Manuel Cabrera Macia, ainsi que les représentants des Nations Unies, de l'O.I.T., de l'O.M.S. et de l'O.A.A.

Le Conseil aura remarqué que cette réunion se tient dans une nouvelle salle et qu'il dispose d'une nouvelle table construite spécialement à son intention. On s'est conformé ainsi au vœu exprimé par les membres du Conseil de pouvoir disposer pour leur réunion d'un cadre moins officiel, de nature à faciliter leurs débats. Un salon est à leur disposition au premier étage et le Secrétariat du Conseil se trouve à proximité de ce salon. Le Président transmet les remerciements du Conseil exécutif au Directeur général et au personnel, et tout particulièrement au Secrétaire, M. Gabelt, pour ces dispositions. Il s'excuse toutefois auprès du public et des représentants de la presse qui ne disposent pas d'un espace aussi grand qu'ils le souhaiteraient. Cet espace est trop étroit, le Conseil pourrait envisager de se réunir ailleurs.

Bien que le Président ait pour principal devoir de ne pas trop parler, il estime nécessaire, à l'intention des nouveaux membres, des représentants de la presse et du grand public, de faire, au sujet du rôle du Conseil exécutif, les commentaires suivants :

"1. C'est la première session du Conseil exécutif depuis la fin de la Conférence de Mexico. A cette occasion, nous avons spécialement pour mission d'exécuter les décisions de la Conférence. Mais déjà nous devons nous

préoccuper de la préparation de la prochaine session de la Conférence générale qui se tiendra à Beyrouth, à l'automne de cette année.

2. Le Conseil exécutif est l'un des trois organes de cette Organisation internationale. L'organe suprême est la Conférence générale, composée de délégations nommées par les Gouvernements des Etats Membres et qui se réunit en session ordinaire une fois par an. C'est la Conférence générale qui fixe les principes généraux et les grandes lignes du travail de l'Organisation.

Le Conseil exécutif, composé de 18 personnalités élues par la Conférence parmi 18 délégations différentes, est chargé de préparer l'Ordre du jour et le Programme de travail de la Conférence générale, et aussi d'exécuter le programme adopté par cette Conférence. Dans l'accomplissement de cette tâche, et dans l'exécution de toutes les missions que peut lui confier la Conférence générale, le Conseil exécutif agit au nom de la Conférence dans son ensemble, et aucun de ses membres n'est ici le représentant de son Gouvernement;

Le travail journalier de l'Organisation incombe, en grande partie, au troisième organe : le Secrétariat. Le Directeur général, qui est le chef de l'Administration, prend part à toutes les réunions de la Conférence générale et du Conseil exécutif, bien qu'il n'ait pas droit de vote. D'une part, il soumet des propositions à la décision de la Conférence générale ou du Conseil exécutif et, d'autre part, il applique les décisions de la Conférence et du Conseil. Dans cette lourde tâche, il est assisté par le personnel du Secrétariat nommé par le Directeur général conformément aux principes approuvés par la Conférence. En vertu des dispositions actuellement en vigueur, le Conseil exécutif doit exercer un certain contrôle sur les méthodes et les principes de recrutement du personnel, et, sous réserve de l'approbation de la Conférence générale, le Conseil exécutif est chargé d'approuver les barèmes de traitements. Mais la direction du personnel incombe au Directeur général.

3. L'Unesco est encore à ses débuts. Nous venons de tenir la deuxième session annuelle de notre Conférence générale et nous inaugurons à peine la sixième session du Conseil exécutif. Il a évidemment fallu un peu de temps pour que soient définies les attributions respectives des différents éléments de l'Organisation et pour que les Etats Membres, le Secrétariat et le Conseil exécutif lui-même, comprennent nettement toutes les intentions de l'Acte constitutif. En fait, l'évolution est sans doute encore loin d'être terminée. Mais il est parfaitement clair que, lorsque la Conférence générale ne siège pas, l'autorité et la responsabilité principales reviennent au Conseil exécutif qui a, parmi ses attributions propres, celle de convoquer la Conférence générale en session extraordinaire s'il le juge nécessaire. Dans l'intervalle des sessions de la Conférence générale, le Directeur général est responsable devant le Conseil exécutif de l'exécution des décisions du Conseil et des actions officielles de tous les membres du Secrétariat. En même temps, si l'on observe les principes de travail du Conseil, on se rendra compte que nos décisions sont, en grande part, prises à la suite de propositions que nous soumet le Secrétariat.

4. La Conférence a reconnu également à Mexico, de façon plus explicite que lors de sa première session à Paris, l'importance du rôle des

Etats Membres dans le fonctionnement de l'Organisation. Les résolutions du Programme précisent, d'une part, les mesures à prendre par le Secrétariat et, dans certains cas, expressément par le Conseil et, d'autre part, les mesures que la Conférence recommande aux Etats Membres de prendre. L'Unesco, comme les Nations Unies, est une Organisation d'Etats; et l'action exercée par les Etats Membres sur leur propre territoire et en collaboration les uns avec les autres est au moins aussi essentielle que celle qu'exerce le Conseil exécutif ou le Secrétariat, et même plus essentielle, car ce sont les Etats Membres qui constituent en fait l'Organisation. Contrairement à la Charte des Nations Unies, l'Acte constitutif de l'Unesco prévoit la création dans les Etats Membres, de Commissions nationales ou d'Organismes nationaux de coopération pour servir d'organismes de liaison et de consultation auprès des Gouvernements pour toutes les questions qui intéressent l'Organisation.

5. Au cours de la première année d'existence de l'Unesco, on a eu naturellement tendance à se consacrer surtout aux problèmes de l'organisation du Secrétariat, et à celles des parties du programme dont l'exécution pouvait être confiée à un corps de fonctionnaires internationaux. La Conférence de Mexico a reconnu nettement que l'une des principales tâches de l'Organisation pour 1948 consiste à développer l'action des Etats Membres, conformément à l'Acte constitutif, et à encourager et à aider les Etats Membres à compléter les institutions déjà existantes, en créant des Commissions nationales et des Organismes nationaux de coopération. L'une des tâches du Conseil, en préparant son programme de travail pour la Conférence de Beyrouth cette année, sera de veiller à ce qu'on trouve le temps et l'occasion d'examiner, de façon appropriée, les rapports que les Etats Membres sont invités à fournir à la Conférence et que la Conférence est obligée, en vertu de l'Acte constitutif, de recevoir et d'étudier.

6. La décision de la Conférence de Mexico de tenir la session de 1948 à Beyrouth comporte plusieurs conséquences importantes dont je ne citerai que deux; tout d'abord, cela signifie que nous reconnaissons que la Conférence générale fait partie du programme de l'Unesco; c'est l'une des méthodes par lesquelles notre Organisation peut contribuer aux progrès de la connaissance et de la compréhension mutuelles des peuples, donner une impulsion nouvelle à l'éducation populaire et à la diffusion de la culture. Notre Acte constitutif prévoit que le siège de la Conférence sera différent chaque année. L'expérience de Mexico, qui a été l'occasion pour les délégués et pour les membres du Secrétariat (dont beaucoup n'avaient jamais visité l'Amérique latine) de prendre de nombreux contacts, nous a convaincus qu'à transporter notre siège en 1948 vers une nouvelle région culturelle, nous trouverions des avantages qui compensent largement ceux que pourrait présenter un retour à notre siège central de Paris. En second lieu, le choix de Beyrouth par l'Unesco signifie que nous reconnaissons l'importance culturelle du monde arabe, que nous désirons pratiquer l'art de la compréhension internationale dans une région qui est, à l'heure actuelle, le théâtre de conflits aigus, tant politiques que sociaux. Je suis sûr d'exprimer l'opinion de tous les membres du Conseil exécutif en proclamant notre espoir que notre Conférence générale du Liban, outre qu'elle remplira les fonctions normales de la Conférence, atteindra trois objectifs particuliers: informer plus complètement les Etats Membres des problèmes et des réalisations du Liban et de ses voisins dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture; accroître le rôle du monde arabe dans l'exécution du programme de l'Unesco; et apporter toute la contribution possible de la part de l'Unesco au maintien de la paix et de la sécu-

rité dans le Moyen-Orient. Nous devons déjà, au cours de cette session du Conseil, amorcer nos préparatifs pour la Conférence de Beyrouth, et j'espère que nous le ferons en tenant compte de ces trois objectifs particuliers.

7. Au cours des mois qui nous séparent encore de la Conférence de Beyrouth, il nous faut mener à bien, dans toute la mesure du possible, les travaux ambitieux du Programme de 1948 approuvé par la Conférence de Mexico. Le Directeur général nous rendra compte des mesures déjà prises au Secrétariat pour amorcer ce travail, et les comités du Conseil ont déjà eu l'occasion d'examiner quelques-uns des problèmes qui se poseront à nous dans l'exécution de ce programme. Nous avons aussi d'importantes décisions à prendre en ce qui concerne la rémunération du personnel du Secrétariat, en prenant en considération la hausse ininterrompue du prix de la vie, d'une part, et la récente dévaluation du franc français, d'autre part.

8. Beaucoup d'entre nous estiment que la tâche principale du Conseil exécutif, composé comme il l'est de membres choisis, conformément à l'Acte constitutif, pour leur compétence "dans le domaine des arts, des lettres, des sciences, de l'éducation et de la diffusion de la pensée", consiste plutôt à émettre des idées créatrices qu'à s'occuper de finances et d'organisation. Mais à ce point de vue, comme à tous les points de vue, les membres du Conseil sont les serviteurs de la Conférence et de tous les Etats Membres, et la Conférence semble décidée, au cours des premières années d'existence de l'Organisation, à mettre à l'épreuve notre expérience et notre capacité à remplir les fonctions administratives et exécutives qui incombent au Conseil, en nous chargeant de nombreuses fonctions supplémentaires. Si nous semblons parfois consacrer notre temps à des questions administratives qui nous paraissent éloignés du noble objectif et du noble idéal de l'Unesco, nous pourrions trouver quelque réconfort à deux considérations. La première est qu'il est absolument nécessaire de veiller à ce que l'argent que les contribuables des Etats Membres versent au nom du noble idéal de l'Unesco, soit dépensé de la manière la plus utile. La seconde est qu'en nous attachant à ces "travaux ménagers", au sein de ce conseil international, nous faisons aussi un essai de compréhension internationale".

Le PRESIDENT salue M. Veillet-Lavallée, représentant de l'O.A.A., qui vient d'arriver.

Point 2 : Adoption de l'Ordre du Jour

Le PRESIDENT indique qu'on lui a demandé d'ajouter à l'Ordre du Jour les points suivants : (1) Relations avec l'O.M.S., (2) Relations avec le Bureau international d'Education, (3) Nomination d'un Comité consultatif pour les finances et l'administration, (4) Ligne de conduite de l'Organisation en matière de publications.

Avec ces additions, l'Ordre du Jour est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Approbation des procès-verbaux de la 4e et de la 5e sessions du Conseil exécutif

Le PRESIDENT explique que les procès-verbaux provisoires ont été

distribués et corrigés et que le texte définitif sera prêt sous peu. Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Point 4 : Rapport du Directeur général sur les faits nouveaux intervenus depuis la dernière session et sur les mesures prises en application des résolutions de la seconde session de la Conférence générale

Le DIRECTEUR GENERAL n'a pas grand'chose à ajouter au document présenté par lui. Deux points seulement : (1) il espère que le Conseil exécutif reconnaîtra que des progrès réels ont été accomplis, d'autant plus qu'on a disposé d'un temps très court ; (2) il précise que le document INT./PFC/3 est un document de travail distribué uniquement à titre d'information et ne faisant pas l'objet d'une décision définitive. Il tient à attirer l'attention du Conseil sur l'excellente réunion tenue à Genève par le Comité de Coordination composé des Chefs de toutes les Institutions spécialisées. On a accompli ainsi un réel progrès en créant non seulement un Centre d'Echanges d'Informations, mais également un organisme directeur.

En ce qui concerne le titre I du document 6 EX/7, le PRESIDENT exprime l'espoir que les délais auxquels il est fait allusion ne signifient pas que le Directeur général s'est trouvé d'une manière quelconque limité dans sa liberté d'action.

Le DIRECTEUR GENERAL assure le Conseil exécutif qu'il a usé de sa prérogative d'aller de l'avant toutes les fois qu'il a été nécessaire, et qu'aucun travail ne s'est trouvé retardé.

Le PRESIDENT exprime sa satisfaction de cette déclaration et précise que le Conseil exécutif a le plus vif désir d'aider le Directeur général et d'éviter toutes difficultés de procédure qui pourraient le gêner.

Le Professeur VERNIERS signale que le document présenté ne fait pas mention du timbre international avec surtaxe pour la reconstruction culturelle. Cependant, puisque le Comité de la Reconstruction avait admis cette idée, il ne voulait pas insister sur ce point à l'heure actuelle.

Sur la proposition du PRESIDENT, le Conseil exécutif décide d'examiner cette question plus tard.

Les pages 1 et 2 du 6 EX/7 sont acceptées sans commentaire.

A propos du Bureau international d'Idées (page 3), Sir John MAUD félicite le Directeur général de cette idée, et lui demande à quelle date il compte procéder à la nomination du personnel nécessaire. Il est assuré que les membres du Conseil seront d'accord avec lui pour estimer que cette expérience, décidée par la Conférence de Mexico, devra être entreprise dès que possible, sans même attendre que l'on ait trouvé le personnel exactement qualifié pour la mettre en oeuvre. En outre, il désire faciliter le Secrétariat de s'être si rapidement mis à l'ouvrage pour exécuter les décisions de la Conférence de Mexico.

Le Dr STODDARD a reçu du document en question une impression très favorable. Il voudrait proposer qu'en choisissant les quatre personnes mentionnées au paragraphe 4, on prenne soin d'assurer la représentation de tous les groupes culturels. Un bon point de départ serait de réunir une conférence où les Etats Membres pourraient soumettre leurs idées et leurs projets.

Le PRESIDENT déclare que cette intéressante proposition sera examinée au point 10 (Questions se rapportant au programme pour 1948). Le Directeur général a présenté le document INT./FPC/3 mais n'a pas demandé qu'il soit discuté, puisqu'il s'agit seulement d'un document de travail destiné à l'ECOSOC.

Le Professeur VERNIERS demande si l'Unesco enverra un observateur à la Conférence internationale sur le Droit d'Auteur qui doit se tenir à Bruxelles en vue de la révision de la Convention de Berne.

Le DIRECTEUR GENERAL précise que les intentions de l'Unesco à cet égard n'ont pas varié.

Sir John MAUD attire l'attention du Conseil sur les deux dernières lignes de la page 4. La résolution de la Conférence générale à ce sujet précise que 80 % des fonds devront provenir de sources autres que l'Unesco, mais elle n'indique pas que les 20 % restants doivent être fournis par le Gouvernement d'Haïti. Sous sa forme actuelle, ce paragraphe peut prêter à malentendu.

Le DIRECTEUR GENERAL explique que la somme mentionnée résulte d'un arrangement privé entre l'Unesco et le Gouvernement d'Haïti et consent à ce qu'on supprime toute référence aux 20 %.

Sir John MAUD, à propos du plan exposé à la page 4, estime qu'il serait très important d'adopter dans le domaine de l'Education de base, un programme moins ambitieux et plus précis, à la lumière de l'expérience acquise pendant la deuxième session de la Conférence.

Le PRESIDENT souligne que l'Union Sud-Africaine ne figurait pas sur la liste des Etats représentés à la Conférence régionale de l'Education de base à Mexico. Le Chef de la délégation de cet Etat s'est plaint à Mexico de ce que son pays n'ait pas été invité et il a critiqué le Conseil exécutif pour n'avoir pas veillé à ce que l'Union Sud-Africaine y soit invitée. A son avis, le Secrétariat devrait se préoccuper davantage d'établir un contact avec un pays qui porte à l'Education de base un intérêt aussi profond que l'Union Sud-Africaine.

Le DIRECTEUR GENERAL assure le Conseil exécutif que le fait que l'Union Sud-Africaine n'ait pas été invitée est dû seulement à une omission regrettable. En réponse à Sir John Maud, il précise que, conformément à la résolution 3.4.10.1., toute l'expérience acquise à l'occasion des conférences de Mexico et de Nankin sera mise à profit pour l'élaboration des projets futurs.

Le professeur PHOTIADES signale qu'aucun pays du Moyen-Orient n'était représenté à cette Conférence.

Le Dr EL DIWANY explique que son pays a été invité, mais qu'il a été empêché par les circonstances d'envoyer un représentant.

Le DIRECTEUR GENERAL souligne que cette Conférence était essentiellement une conférence des pays d'Amérique latine. Si l'on tient d'autres conférences régionales à l'avenir, les pays invités seront encore moins nombreux en vue d'assurer une efficacité plus grande.

Le Dr PARRA-PEREZ, tout en se félicitant de la présence de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, etc..., ne comprend pas pourquoi ces pays ont été invités à une conférence régionale d'Amérique latine.

Le DIRECTEUR GENERAL explique que la Conférence avait pour objet principal de donner l'occasion aux États Membres de cette région de mettre leur expérience en commun. D'autres pays ont été invités pour l'une ou l'autre des raisons suivantes : a) pour qu'ils puissent profiter de l'expérience, et, b) parce que leurs conseils et leur expérience pouvaient être utiles à d'autres pays. Il signale que seuls figurent sur la liste les pays qui ont accepté l'invitation et non pas ceux qui ont été invités.

Le PRÉSIDENT désire savoir si l'on consultera à l'avenir le Conseil exécutif ou un Comité compétent avant d'envoyer les invitations.

Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN souligne que la Conférence a eu lieu en même temps que la Conférence générale et que bien des personnes que la chose intéressait ont pu y participer, malgré l'absence d'invitations. L'Inde n'avait pas reçu d'invitation, mais elle a assisté à la Conférence.

Le professeur SOMMERFELT déclare que la Norvège avait été invitée.

Le PRÉSIDENT voudrait savoir si, après que le Secrétariat aura décidé quels pays il doit inviter, le Directeur général consultera le Conseil exécutif ou le Comité du programme.

Le DIRECTEUR GENERAL ne pense pas devoir le faire, en raison du grand nombre de réunions et du retard qu'apporterait à l'organisation de ces réunions une consultation des membres du Conseil qui ne sont pas toujours accessibles.

Le Professeur PHOTIADES se déclare d'accord en principe avec le Directeur général. Il souligne toutefois que, si les invitations sont trop nombreuses, les délégués seront dans l'impossibilité de les accepter toutes.

Le PRESIDENT rappelle que lors de la Conférence générale, le Chef de la délégation sud-africaine a reproché au Conseil exécutif d'avoir laissé son pays de côté. Il a dû répondre que le Conseil n'avait pas eu l'occasion de se prononcer sur les invitations à faire. La question qui se pose est de savoir si c'est au Directeur général qu'il appartient de lancer les invitations. Dans ce cas, le Conseil ne peut accepter de reproches, Il croit savoir que l'O.I.T., qui tient aussi des conférences régionales, laisse à son organe directeur le soin de décider des invitations à faire.

Le Professeur CARNEIRO estime que les conférences régionales posent la question de la ligne de conduite générale de l'Unesco. Il se rend compte combien est fondé l'argument du Directeur général au sujet des difficultés administratives qu'impliquent de telles consultations, mais il croit néanmoins qu'elles doivent avoir lieu. Peut-être suffirait-il d'une communication au Président ; de cette façon la procédure serait simplifiée et les responsabilités partagées.

Le Professeur PHOTIADES appuie cette proposition.

Le DIRECTEUR GENERAL explique que tous les pays de l'hémisphère occidental avaient été invités à envoyer des délégués et tous les autres pays des observateurs.

Si l'Inde et l'Union Sud-Africaine n'ont pas reçu d'invitation, il ne peut donc s'agir que d'une omission éminemment regrettable.

Le Professeur PHOTIADES souligne qu'il convient par conséquent de corriger la liste.

Le DIRECTEUR GENERAL demande au Conseil s'il désire que cette correction soit faite immédiatement ou qu'elle figure dans le Rapport annuel.

Le Dr PARRA-PEREZ se prononce pour cette dernière solution ; de toute façon en effet la correction figurera au procès-verbal.

Le PRESIDENT demande au Conseil de se prononcer nettement : a-t-il l'intention de déléguer le soin de lancer les invitations au Directeur général ou non ?

Le Dr STODDARD rappelle que le Directeur général a déclaré que tous les pays avaient été invités. Par conséquent, tous les Etats Membres auraient pu participer à la Conférence. Le terme "régional" implique par lui-même, de toute évidence, que le Directeur général peut laisser de côté certains pays. Il est d'avis que ce genre de décision revient plutôt au Directeur général et que le Conseil exécutif devrait se contenter de se prononcer sur le programme de la Conférence.

Le Dr EL DIWANY souligne qu'il existe une différence entre délégués et observateurs. Les premiers ont le droit de vote et prennent des responsabilités. Il estime, en conséquence que c'est au Conseil exécutif de désigner les pays qui enverront des délégués.

Le Dr OPOCENSKY se prononce en faveur d'une consultation du Conseil exécutif. Il y a eu une conférence d'experts à laquelle la Tchécoslovaquie regrette de n'avoir pas été invitée.

Le PRÉSIDENT précise que le Professeur Carneiro, le Dr El Diwany et le Dr Opocensky sont favorables à ce que les invitations aux conférences régionales soient adressées après consultation du Conseil exécutif, alors que le Dr Stoddard et Sir John Maud adoptent le point de vue opposé. Il souligne que le Directeur général n'est pas en faveur d'inviter tous les pays à la Conférence du Moyen-Orient.

Le Dr STODDARD ne se rend pas parfaitement compte du caractère des conférences régionales. S'il comprend bien, il s'agit de groupes de travail réunis en vue d'un objectif défini, et non pas de corollaires de la Conférence générale. Dans ce cas, la distinction entre délégués et observateurs n'est pas justifiée. Il vaudrait mieux parler d'ouvriers et d'apprentis.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que le Dr Stoddard a parfaitement raison. Les Conférences en question sont des conférences de travail et il n'est pas question d'y adopter des conventions ou d'y voter des résolutions, mais seulement de faire profiter tout le monde de l'expérience de chacun. Il s'agit en fait de groupes de travail et d'étude, même lorsque les délégués sont ceux-là mêmes qui assistent à la Conférence générale de l'Unesco.

Le Professeur PHOTIADES suggère que l'on pourrait adopter un autre terme que conférence régionale, afin d'éviter toute confusion avec la Conférence de l'Unesco.

Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN rappelle que, selon le Président, le Directeur général serait gêné par l'obligation de procéder à une consultation préalable. Ne pourrait-on adopter une formule intermédiaire en invitant le Directeur général à consulter le Conseil exécutif en cas de doute, tout en laissant au Directeur général l'initiative ?

Le Professeur CARNEIRO souligne que les conférences régionales s'occupent de préparer et de soumettre des recommandations ayant trait aux problèmes locaux. Les délégués ont donc des responsabilités non pas théoriques mais effectives, et il estime que le Conseil devrait être consulté par l'intermédiaire de son Président.

Le Dr PARRA-PEREZ signale qu'en délimitant les régions, on risque de se heurter à des difficultés d'ordre politique. C'est pour cette raison qu'il appuie la proposition du Professeur Carneiro et s'il le fait, c'est

en formulant le voeu que le Conseil donne au Directeur général toute l'aide en son pouvoir.

Le DIRECTEUR GENERAL pense que la suggestion faite par le Professeur Photiades est parfaitement justifiée. Les réunions régionales pour l'éducation de base ont pour objet d'étudier des problèmes précis et de faire des recommandations préalables et non pas d'adopter des résolutions de caractère impératif. En outre, elles sont toujours organisées par le Gouvernement hôte qui en assume les frais. On doit donc également prendre en considération les voeux de ce Gouvernement.

Le Dr EL DIWANY est d'accord avec le Professeur Carneiro en ce qui concerne la distinction entre délégués et observateurs. Il souligne l'importance qu'il y a à bien délimiter une région, surtout si les invitations sont faites conjointement par l'Unesco et par le pays hôte.

Le PRESIDENT souligne que seule se pose la question de savoir si, dans le cas des conférences régionales, la liste des invitations doit être approuvée par le Conseil ou si le Conseil doit déléguer ses pouvoirs au Directeur général. Il ne s'agit évidemment en aucun cas de limiter l'initiative du Directeur général en ce qui concerne les invitations à adresser à des experts.

La motion du Professeur Carneiro est alors adoptée par 13 voix
contre 1.

Le DIRECTEUR GENERAL désire que le Conseil précise nettement s'il veut être consulté toutes les fois que l'on demande à un gouvernement d'envoyer des experts, comme par exemple dans le cas de la Conférence des Hautes Altitudes.

Le PRESIDENT précise qu'à son avis, la motion a trait exclusivement aux conférences régionales d'études. La question de l'altitude n'est pas une question régionale et n'a aucune portée politique. En outre, la notion de "région" n'est pas parfaitement précise ; l'Education de base, la Science ou toute autre question peut faire l'objet d'une conférence régionale ; la notion s'applique à toutes les conférences régionales.

Le Dr STODDARD propose une modification de rédaction : "spécial" convient mieux que "régional" lorsqu'il s'agit d'altitude. Aux Etats-Unis, plus précisément à l'Université de Chicago, on trouve qu'il est plus facile de reconstituer les conditions de haute altitude, artificiellement, dans un laboratoire, que d'envoyer les gens à la montagne.

Le Professeur PHOTIADES demande à être renseigné sur la forme sous laquelle les délégués recevront leurs pouvoirs.

Le PRESIDENT pense qu'une communication officielle du Gouvernement intéressé au Directeur général serait suffisante.

Le Dr PARRA-FEREZ estime que l'on n'a pas établi une distinction suffisamment nette entre les délégués, qui sont les représentants d'un Gouvernement, et les experts qui sont des personnes invitées par le Directeur général en vue de fournir des renseignements. A son avis, dans le cas des experts, le Directeur général peut se passer de l'avis du Conseil. Il tient à souligner que toutes les conférences auxquelles prennent part des délégués devraient être ouvertes à tous les Etats Membres qui désireraient y participer.

Le PRESIDENT apporte une rectification aux paroles du Dr Parra-Ferez : c'est le Conseil exécutif qui décidera des pays à inviter.

Le Dr PARRA-FEREZ précise qu'il a voulu souligner qu'aucun pays ne pourra se trouver exclu.

Avant de proposer de lever la séance, le PRESIDENT déclare qu'il a reçu une impression extrêmement favorable du rapport fourni par le Dr Wilson sur le Stage de Sèvres.

Sir John MAUD déclare que ce débat, au cours duquel il s'est trouvé seul, de son avis, avait été passionnant. Pour le temps à consacrer à chacun des points de l'Ordre du Jour, il tient à voir mentionner au procès-verbal qu'il s'en remet entièrement au Président pour décider la clôture des débats et la mise aux voix afin d'accélérer les travaux du Conseil exécutif.

La séance est levée à 13 heures



6 EX/SR: 2 & 3 (rev.)
PARIS, 2 juin 1948

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
FOUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Sixième Session

Procès-verbal de la troisième séance,
tenue à la Maison de l'Unesco, 19 Avenue Kléber, Paris 16e
le vendredi 13 février 1948, à 10 h.30.

Etaient présents :

- Président : Dr E. Ronald WALKER (Australie)
- Vice-Présidents : Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN (Inde)
Professeur A. SOMMERFELT (Norvège)
- Membres : Professeur Paolo CARNEIRO (Brésil)
Professeur Benjamin CARLION (Equateur)
Professeur CHEN Yuan (Chine)
S. Exo. M. Victor DOME (Canada)
M. Resat Nuri GUNTERKIN (Turquie)
Sir John MAUD (Royaume-Uni)
S. Exo. le Dr Jan OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)
S. Exo. le Dr C. PARRA-PEREZ (Venezuela)
Professeur A. PHOTIADES (Grèce)
Dr George D. STODDARD (Etats-Unis)
Professeur L. VERNIERS (Belgique)
- Suppléants : M. H. BIRECKI (Pologne), suppléant du Professeur
Stanislaw Arnold
Dr Manuel CABRERA MACIA (Mexique), suppléant de
S. Exo. le Dr Martinez Baez
Dr EL DIWANY (Egypte), suppléant de S. Exo.
Shafik Ghorbal Bey
M. Guy DORGET (France), observateur en rempla-
cement du Professeur Auger.
- Observateurs : M. Louis GROS (Nations Unies)
Mme MOREL (Organisation internationale du
Travail)
M. GREGOREZEWSKI (Organisation mondiale de la
Santé)
- Secrétariat : Dr Julian HUXLEY (Directeur général)
M. W.H.C. LAVES (Directeur général adjoint)
M. Joan THOMAS (Sous-Directeur général)
M. S.G. GEBELT (Secrétaire)

* La deuxième séance s'est tenue à huis clos.

Le PRESIDENT annonce que le Conseil s'est réuni en séance secrète afin de délibérer avec le Directeur général au sujet des nominations à des postes supérieurs du Secrétariat. L'orateur va rendre publics les décisions qui ont alors été prises.

Le Conseil a reçu du Directeur général une proposition tendant à créer un nouveau poste de Sous-Directeur général. Le Directeur général a expliqué que, si ce poste est créé, le titulaire sera choisi de façon à permettre à l'un des Sous-Directeurs généraux d'assumer des responsabilités spéciales dans le domaine de l'éducation, en dehors de l'assistance qu'il apportera au Directeur général en participant à des activités d'ordre général. La Section des Sciences exactes et naturelles est largement représentée au sein de l'Organisation, puisque le Directeur général est un homme de science réputé et que le Directeur général adjoint est un spécialiste des sciences sociales, tandis que le Sous-Directeur général s'occupe tout particulièrement des questions culturelles. Le Conseil exécutif s'est rendu compte de la nécessité de donner un statut particulier à chacune des trois branches de l'activité de l'Unesco, à savoir : l'Education, la Science et la Culture : c'est pourquoi il a pensé à créer un poste élevé pour un spécialiste de l'éducation. En outre, une décision de la Conférence générale stipule que le Directeur général doit s'efforcer de coordonner l'activité dans les différents domaines de l'éducation. En vertu de ces considérations, le Conseil exécutif a adopté la résolution suivante :

"Le Conseil accepte la proposition du Directeur général tendant à créer un deuxième poste de Sous-Directeur général."

Le Conseil a ensuite étudié une proposition du Directeur général tendant à la nomination d'un nouveau Sous-Directeur général. Les membres du Conseil ont appris avec plaisir que le Directeur général a pu proposer comme candidat à ce poste le Dr C.E. Beeby (Nouvelle-Zélande), chef de la délégation néo-zélandaise à la Conférence de Paris en 1946 et à la Conférence de Mexico en 1947. Le Dr Beeby est très bien renseigné sur l'activité de l'Organisation puisqu'il a été Président de la Sous-Commission administrative et financière lors de la Conférence de Paris et Président de la Commission du Programme et du Budget lors de la Conférence de Mexico. Le Conseil exécutif est très frappé par le fait que les progrès de l'Unesco soient tels qu'il lui soit désormais possible d'attirer des personnalités connues comme le Dr Beeby. Toutefois, le Conseil s'est rendu compte que ce choix pourra soulever des objections, sous prétexte qu'il ne tiendrait pas compte de la règle de la répartition géographique des nominations. Il convient de dire que le Conseil regrette qu'il n'ait pas encore été possible d'assurer une représentation plus équitable des différentes civilisations du monde aux postes supérieurs de l'Organisation. Le Conseil a néanmoins approuvé la proposition du Directeur général, et le Dr Beeby recevra des attributions spéciales dans le domaine de l'éducation. Les membres du Conseil espèrent que le Dr Beeby arrivera prochainement à l'Unesco et ils sont certains que le Secrétariat tirera un grand profit de cette nomination.

Le Conseil a également reçu du Directeur général un rapport signalant que le Dr Joseph Needham, Fellow of the Royal Society, Chef de la Section des Sciences exactes et naturelles depuis l'époque de la Commission préparatoire, va quitter l'Unesco pour reprendre son activité universitaire à Cambridge. Le travail du Dr Needham a été vivement apprécié, et le Conseil regrette profondément ce départ qui constitue une perte sérieuse pour l'Unesco. Certains ont parfois exprimé l'opinion que la Section des Sciences exactes et naturelles fait des progrès beaucoup plus rapides que les autres Sections du programme; ceci est exact et ces résultats ont été acquis en grande partie grâce à l'énergie et à la compétence du Dr Needham.

Le Conseil a été informé par le Directeur général que l'on songeait à nommer le Professeur Auger en remplacement du Dr Needham. Le Président vient de recevoir la démission officielle du Professeur Auger du Conseil exécutif; cette démission aurait pu être une catastrophe, si le Conseil n'avait pu, en l'acceptant, approuver aussitôt sa nomination au poste de Chef de la Section des Sciences exactes et naturelles. Il serait tout à fait superflu de rappeler les travaux scientifiques et les grandes qualités d'administrateur du Professeur Auger. Ces deux dernières nominations ainsi que celles qui vont suivre témoignent du prestige croissant de l'Unesco.

Il sera nécessaire que le Conseil, conformément à l'Acte constitutif choisisse parmi les membres de la délégation française à la Conférence de Mexico un remplaçant au Professeur Auger jusqu'à ce que la Conférence générale élise, lors de sa prochaine session, un nouveau membre français du Conseil exécutif.

En attendant, le Président a invité M. Dorgot à assister aux réunions du Conseil à titre d'observateur, jusqu'à ce que le Conseil ait élu le successeur du Professeur Auger.

Le Conseil exécutif a également approuvé la proposition du Directeur général tendant à la nomination du Dr Bosch-Gimpera (Mexique) au poste de Chef de la Section de Philosophie et des Civilisations. Le Dr Bosch-Gimpera est une personnalité très éminente.

Le Conseil a aussi approuvé la proposition du Directeur général tendant à nommer M. Gordon Menzies (Australie) au poste de Directeur des Services administratifs centraux; M. Gordon Menzies sera chargé de veiller à l'entretien du bâtiment, au renouvellement du matériel, etc... cette nomination donne également toute satisfaction au Conseil.

Le Président donne ensuite la parole au Directeur général qui va faire une déclaration sur la durée de ces divers engagements.

Comme le Président du Conseil exécutif, le DIRECTEUR GENERAL se déclare satisfait de voir l'Unesco commencer à attirer des personnalités aussi notoires. Voici moins de deux ans qu'il a été nommé Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire, et il est heureux de remarquer que des progrès immenses ont été accomplis depuis cette date.

Le Dr Booby doit recevoir un engagement de 18 mois, correspondant à la durée du congé que lui a accordé le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande. A ce propos, le Directeur général voudrait dissiper un malentendu qui s'est fait jour dans les paroles de M. Chen Yuan et d'autres orateurs : le Dr Booby sera nommé Sous-Directeur général spécialement chargé de l'Education, et non Chef de la Section d'Education. Ses attributions auront un caractère général, comme celles de tout autre Sous-Directeur général, mais il s'occupera spécialement de l'action entreprise dans le domaine de l'éducation, et il coordonnera les activités relatives à l'Education, à l'Education de Base, et à l'Education pour la Compréhension internationale, conformément aux instructions de la Conférence générale. Chez le Dr Booby, des qualités rares se trouvent associées de façon unique; il a reçu une formation de spécialiste des sciences sociales, il a été un administrateur éminent dans le domaine de l'éducation, y compris l'éducation de base; en outre, peu de personnes ont une connaissance aussi approfondie du travail de l'Unesco. Lors des Conférences de Paris et de Mexico, il a conquis le respect et l'affectation de tous ses collègues.

Avant de passer à la nomination du Professeur Auger, le Directeur général désire exprimer le regret profond que lui cause personnellement le départ du Dr Needham. Pendant plusieurs années, le Dr Needham a été obligé d'interrompre son activité universitaire à Cambridge; il a d'abord, au cours de la guerre, accompli un travail remarquable en assurant le développement des relations scientifiques sino-britanniques. Puis, après la guerre, il a rendu à l'Unesco des services éminents. Il est le seul membre du Secrétariat de l'Unesco qui, tout en n'étant pas d'origine asiatique, possède une connaissance approfondie de la Chine. Le premier acte du Directeur général, dès sa nomination, il y a deux ans, a été de demander par câble au Dr Needham de venir au Secrétariat de l'Unesco.

Le Professeur Auger doit être nommé pour trois ans. Le Directeur général le connaissait déjà depuis plusieurs années, lorsque fut constituée l'Unesco; aussi s'est-il réjoui personnellement de le voir entrer au Secrétariat. Le Professeur Auger est non seulement un physicien éminent, mais il a une expérience étendue d'administrateur en matière d'éducation et de science. Il a été Directeur de l'Enseignement supérieur en France, et il fait partie de la Commission des Nations Unies pour l'Energie atomique et de la Commission française pour l'Energie atomique.

L'engagement du Dr Bosch-Gimpera est de deux ans; ce savant est un archéologue et un spécialiste éminent de la pré-histoire qui s'est intéressé à l'étude de l'histoire du point de vue de la civilisation. Il a également une grande expérience d'administrateur, car il a été Recteur de l'Université de Barcelone et Ministre de la Justice en Catalogne. Ayant quitté l'Espagne à la fin de la guerre civile, il a acquis la nationalité mexicaine.

M. Menzies doit être nommé pour un an comme Chef des Services administratifs; le Directeur général est convaincu que cette nomination facilitera le travail de l'Organisation.

En outre, le Secrétariat s'est assuré, pour une durée de six mois, les services d'un sociologue éminent, le Professeur Hadley Cantrill, de l'Université de Princeton.

Le Professeur CARNEIRO, en raison des liens particuliers qui le rattachent à l'activité scientifique de l'Unesco, désire se joindre, à titre personnel, aux déclarations du Directeur général concernant le Professeur Auger et le Dr Needham.

Le Professeur Carneiro suit depuis deux ans l'activité incessante du Dr Needham; comme tous les hommes de science qui s'intéressent à l'Organisation, l'orateur est profondément reconnaissant au Dr Needham du travail qu'il a accompli pour l'Unesco. Son départ sera une grande perte et le Professeur Carneiro se demande si l'on ne pourrait pas envisager de conférer l'honorariat au Dr Needham et le prier de jouer le rôle de conseiller technique de l'Unesco, soit à Cambridge, soit en tout autre lieu où ses fonctions pourraient l'appeler. De cette manière, le Dr Needham pourrait suivre l'action de l'Unesco à distance comme il le faisait lorsqu'il était sur place; qu'il se trouve dans les universités d'Angleterre ou d'Extrême-Orient, on pourrait lui demander de concourir de la manière voulue à l'exécution du programme de l'Unesco, et il serait pour l'Unesco un précieux agent de liaison et un ambassadeur remarquable.

Le Professeur Carneiro exprime ensuite sa satisfaction personnelle de voir le Professeur Auger prendre la direction de la Section des Sciences exactes et naturelles; le nouveau titulaire pourra poursuivre l'oeuvre du Dr Needham et ajouter l'apport de la culture française à l'empreinte de la culture britannique que cette Section a reçue du Dr Needham.

L'orateur se félicite également de l'entrée au Secrétariat du Dr Bosch-Gimpera. Le Dr Bosch-Gimpera sera ainsi le représentant autorisé de la civilisation hispanique qui a jeté un tel éclat pendant de nombreux siècles. Le Professeur Carneiro est heureux d'apprendre que M. Mayoux continuera d'apporter sa collaboration à l'Unesco en tant que Directeur de certains projets inscrits au programme. Le fait que toutes les propositions de M. Mayoux aient été ratifiées par la Conférence de Mexico constitue une preuve éclatante de la qualité de son travail.

Le DIRECTEUR GENERAL se déclare satisfait d'entendre prononcer le nom de M. Mayoux qui a accepté de rester à l'Unesco comme Directeur des Projets ayant trait à la Philosophie et aux Civilisations. Il est également heureux que l'on ait proposé de conférer l'honorariat au Dr Needham; car c'est une idée qui lui était venue à l'esprit.

Le Professeur CHEN YUAN s'associe de tout coeur aux paroles du Professeur Carneiro à propos du Dr Needham. Bien qu'il soit heureux de la nomination du Professeur Auger, il regrette le départ du Dr Needham et il espère que ce départ ne brisera pas les liens qui unissent le Dr Needham à l'Organisation.

Le Professeur PHOTIADES approuve de tout coeur les paroles de l'orateur précédent.

Le PRÉSIDENT se déclare persuadé que tous les membres du Conseil exécutif les approuvent également. Il propose qu'après avoir terminé la discussion du point 4 de l'ordre du jour, le Conseil passe à l'examen du point 14 (a) "Rapport sur les conditions de vie à Beyrouth et sur les facilités matérielles qu'offre cette ville", puis à celui du point 10 "Questions relatives au Programme de 1948", pour revenir enfin au point 14 et examiner les autres aspects de l'organisation de la Troisième Session de la Conférence. Il contiendra d'attendre, pour prendre des décisions définitives à ce sujet, que le Comité du programme ait présenté son rapport.

Le Président demande à ce moment à Sir Sarvepalli Radhakrishnan de prendre la présidence.

Le PRÉSIDENT propose de revenir à l'étude du Document 6 EX/7.

Sir John MAUD se déclare très heureux des nouvelles contenues dans le paragraphe 1 du point 4, à la page 7. Il demande si le Directeur général considère que les crédits prévus au budget pour la Conférence de Prague sont suffisants pour que l'Unesco puisse assumer le rôle qui lui revient lors de cette Conférence. S'il en est autrement, il est convaincu que l'on pourrait trouver quelques dollars supplémentaires à cette intention.

Le DIRECTEUR GENERAL répond qu'il ne s'est pas encore vu adresser à ce sujet de plaintes amères par la Section du théâtre; mais il prend note de l'attitude du Conseil exécutif et il se préoccupera de demander un virement, si la chose s'avère nécessaire.

Le Professeur VERNIERS pense que le Conseil apprendra avec plaisir qu'une Section nationale de l'Institut international du Théâtre a été créée en Belgique et dotée des fonds nécessaires.

Le Dr OPOCENSKY attire l'attention du Conseil sur le très grand nombre de Congrès internationaux qui se tiendront à Prague en 1948. La Conférence proposée doit recevoir l'approbation du Comité interministériel du Gouvernement tchécoslovaque, mais l'orateur ne pense pas que cela soulève de difficultés.

À propos de la Conférence des Droits de l'Homme qui s'est tenue à Genève à la fin de l'année dernière, le Professeur CARNEIRO demande au Directeur général quelle part l'Unesco prendra à la solution des problèmes qui y ont été évoqués.

Le DIRECTEUR GENERAL assure l'orateur que des détails complets seront donnés sur ce point au cours de la discussion du programme. En attendant, les rapports de l'Unesco avec la Commission des Droits de l'Homme ont été très judicieusement établis par M. Havet. A propos de la page 8, paragraphe 5, le Directeur général explique que le Professeur William Ebenstein s'occupera exclusivement des méthodes des sciences politiques. Le Directeur général espère trouver prochainement un spécialiste compétent à qui confier l'étude de la coopération internationale.

Sir John MAUD demande des renseignements complémentaires au sujet de la Conférence d'avril (page 8, paragraphe 6) et si les participants à cette Conférence ont le droit d'engager leur Gouvernement; il souligne qu'il sera particulièrement nécessaire que cette Conférence groupe des hommes de science, et non seulement des administrateurs.

Le DIRECTEUR GENERAL explique que dans les lettres d'invitation qui ont déjà été envoyées et dans celles qu'on envoie actuellement, il est nettement indiqué que l'Unesco souhaite voir envoyer des plénipotentiaires, aussi bien que des hommes de science. La Conférence de Mexico a décidé que l'on inviterait les Etats et Organisations énumérés ci-après; Bolivie, Brésil, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Equateur, France, Pays-Bas, Pérou, Royaume-Uni, Venezuela, Nations Unies, O.A.A., O.M.S., O.I.T., Union panaméricaine et Bureau panaméricain d'Hygiène. Cette liste comprend donc tous les membres de la Conférence de Belem, plus les représentants - ou peut-être vaudrait-il mieux dire les "observateurs" - de tous les autres Etats et Institutions s'intéressant au projet.

Le Professeur CARNEIRO est d'accord avec Sir John Maud pour demander, lorsqu'on discutera le programme, des renseignements soient donnés au Conseil au sujet des préparatifs de la Conférence d'avril sur l'Hyléa amazonienne. Il suppose que c'est par suite d'une simple erreur de frappe qu'il n'est pas fait mention de l'Unesco à la page 9 (second paragraphe) à propos des "conférences convoquées par le Gouvernement français" et le Directeur général en convient.

A propos du même paragraphe de la page 9 relatif à la Conférence pour la Protection de la Nature, M. GROS demande des renseignements sur le caractère de la nouvelle Conférence.

Le DIRECTEUR GENERAL explique que la tâche préliminaire la plus urgente a consisté à constituer l'Union internationale, de manière à pouvoir préparer la Conférence de 1949. La Conférence de cette année, qui est convoquée conjointement avec le Gouvernement français, est considérée comme semi-gouvernementale parce qu'elle doit réunir notamment des délégués plénipotentiaires et les représentants des organismes internationaux intéressés.

La seconde partie de la Conférence sera consacrée à une discussion destinée à préparer les voies pour 1949, une attention particulière étant accordée aux aspects européens et africains de ces problèmes.

M. DORGET croit comprendre que le Gouvernement français n'a été chargé d'organiser qu'une seule Conférence et il suppose que c'est par erreur que l'on a employé le pluriel ("conférences convoquées par le Gouvernement français").

Le DIRECTEUR GENERAL explique qu'il ne doit en effet y avoir qu'une seule Conférence, mais qu'elle comprendra deux parties distinctes, une partie officielle et une partie non officielle.

M. DORGET demande des précisions sur l'expression "semi-gouvernementale". Il avait cru comprendre que la Conférence serait intergouvernementale et aurait pour but d'établir une Union internationale.

Le DIRECTEUR GENERAL explique que la Conférence sera intergouvernementale en ce sens que les délégués officiels des gouvernements y seront invités, mais que les organisations professionnelles privées exerçant leur activité dans ce domaine y seront également représentées.

À propos de l'avant-dernier paragraphe de la page 9, le Professeur CHEU YUAN demande où l'on se propose d'établir la quatrième Station régionale de Coopération scientifique.

Le PRÉSIDENT répond que ce sera certainement aux Indes, et probablement à la Nouvelle-Delhi; ce point est confirmé par le Directeur général.

Aucun autre commentaire n'est présenté à propos de la page 9.

À propos de la page 10 et parlant en tant que Norvégien, le Professeur SOMMERFELT déplore que la Suède ne soit pas encore membre de l'Unesco et qu'il n'y ait pas d'espoir qu'elle le devienne en 1948.

Le Dr PARRA-PEREZ s'associe de tout coeur aux paroles du Professeur Sommerfelt et il demande au Directeur général où en sont les négociations avec les Etats de l'Amérique du Sud qui ne sont pas encore membres de l'Unesco et dont chacun regrette l'absence.

Le DIRECTEUR GENERAL indique que les négociations se poursuivent, mais qu'aucun de ces pays n'a adhéré à l'Unesco depuis la Conférence de Mexico.

Le Professeur PHOTIADES attire l'attention du Directeur général sur le mot "bloc" par lequel on a désigné, dans le texte français, l'Italie, la Hongrie et l'Autriche et il estime que l'emploi de ce mot devrait être évité.

Le DIRECTEUR GENERAL fait remarquer que ce mot n'a pas été utilisé dans le texte anglais.

Il n'y a pas de commentaires à propos des pages 11 et 12.

A propos de la page 13, Sir John MAUD se déclare partisan de tout ce qui pourra être fait pour assurer aux Etats Membres un meilleur service d'information et pour leur fournir des illustrations photographiques de l'activité de l'Unesco.

Le DIRECTEUR GENERAL déclare que l'administration s'est efforcée de résoudre cette question dans le courant de 1947. Elle a maintenant décidé de publier un "Moniteur" spécialement destiné aux Etats Membres, ainsi qu'un "Courrier" dont le premier numéro est déjà sorti.

Sir John MAUD explique qu'il avait songé à un service susceptible d'aider les Etats Membres à faire, en faveur de l'Unesco, une propagande conforme aux vœux de la Conférence de Mexico.

Le DIRECTEUR GENERAL fait remarquer que le budget des Services d'information a été réduit de 50.000 dollars à Mexico.

Le PRESIDENT ouvre ensuite la discussion sur le point 14 (a) de l'ordre du jour : "Rapport sur les Conditions de Vie à Beyrouth et sur les Facilités matérielles qu'on peut trouver dans cette ville"

Le DIRECTEUR GENERAL indique que depuis l'époque où la Conférence générale a pris sa décision, M. Montagnier et M. Mathews ont été envoyés à Beyrouth; ils en sont maintenant revenus avec leurs rapports; les facilités matérielles dont on pourra disposer sont parfaitement suffisantes; le Gouvernement du Liban est en train de construire deux grands halls; on trouvera à distance raisonnable des chambres d'hôtel en nombre suffisant; il y aura un service automobile beaucoup plus important qu'à Mexico; les problèmes posés par le recrutement du personnel sur place ne seront pas pires qu'ils ne l'ont été à Mexico. Les autorités libanaises sont très désireuses que la Conférence se tienne à Beyrouth et qu'elle aboutisse à des résultats satisfaisants, parce qu'elles souhaitent voir le Liban prendre une part active à l'œuvre des Nations Unies et de leurs Institutions spécialisées. Des étrangers éminents résidant au Liban ont insisté sur la portée politique d'un tel choix, étant donné que cela donnerait à l'Unesco l'occasion de contribuer de manière très concrète à la compréhension internationale.

Le PRESIDENT souligne que le Comité du programme et le Comité temporaire pour la Conférence ont recommandé que la Conférence s'ouvre le jeudi 11, octobre et qu'elle dure trois semaines et deux jours.

Le DIRECTEUR GENERAL espère que cette date n'a pas un caractère absolument définitif, car il se peut qu'on ait à y apporter une modification d'un jour ou deux. Le Conseil donne son accord sur ce point.

Le PRESIDENT passe alors à la discussion du point 10 de l'ordre du jour : "Questions relatives au Programme de 1948" et il signale que le mandat du Comité du programme sera discuté à propos du point 9. Il donne lecture de la résolution soumise au Conseil exécutif par le Directeur général à la demande du Comité du programme et ainsi libellée :

"Le Conseil exécutif

RECONNAIT qu'un grand nombre des activités prescrites au Directeur général par les résolutions que la Conférence a adoptées à sa deuxième session, en ce qui concerne le programme, sont de caractère permanent et ne sauraient être menées à bien pendant l'année 1948;

RECONNAIT que les ressources financières et le personnel mis à la disposition du Secrétariat par les crédits votés lors de la deuxième session de la Conférence générale ne permettent pas de mettre en oeuvre tous les éléments du Programme avec la même intensité, ou même d'en commencer simultanément l'exécution;

AFFIRME le principe selon lequel un nombre limité d'expériences urgentes doivent recevoir la priorité pour être activement poursuivies en 1948, et un nombre aussi grand que possible des autres expériences doit faire l'objet d'un travail préparatoire limité, en vue d'une mise en oeuvre plus active après 1948."

Appuyée par le Professeur PHOTIADES, cette résolution est adoptée à l'unanimité par le Conseil.

Le PRESIDENT signale ensuite que l'Unesco ne continuera à préparer une quatrième expérience-témoin d'éducation de base que si le Pérou y consent et il donne à ce sujet lecture de la résolution 8 A, ainsi libellée :

"Le Conseil exécutif,

CONSIDERANT que la Conférence générale, lors de sa deuxième session, a autorisé, par la résolution 3.4.11.3., la mise en oeuvre d'une quatrième expérience-témoin en matière d'éducation de base,

CONSIDERANT que la Conférence générale a stipulé, dans la résolution 3.4.11.4.1., que, dans chaque expérience-témoin, de nouvelles techniques ou méthodes de l'éducation de base devraient être expérimentées sur place,

CONSIDERANT l'intérêt exceptionnel que présente, pour une expérience-témoin, la région de Cuzco, au Pérou, et en raison des mesures déjà prises pour le développement des arts et des métiers indigènes en vue d'élever le niveau de vie des habitants,

APPROUVE les négociations entreprises par le Directeur général avec le Gouvernement du Pérou pour l'organisation, dans cette région, d'une quatrième expérience-témoin, sous réserve qu'on reçoive à cet effet une invitation de la part dudit Gouvernement,

PRESCRIT au Directeur général, s'il ne reçoit pas à cet effet d'invitation du Gouvernement du Pérou, de ne pas entreprendre de quatrième expérience-témoin dans une autre région en 1948.

Sur la proposition du Dr PARRA-PEREZ, le Conseil adopte cette résolution sans discussion.

Le Dr E. Ronald Walker reprend à ce moment la présidence

Le PRESIDENT propose d'ajourner la séance jusqu'à 15 heures et il demande aux membres du Conseil de lui accorder encore quelques minutes pour discuter de certaines questions relatives à l'élection du successeur du Professeur Auger.

La séance est levée à 13 heures.



6 EX/SR 4 (rev.)
PARIS, 2 juin 1948

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Sixième Session

Procès-verbal provisoire de la quatrième séance
tenue à la Maison de l'Unesco, 19, avenue Kléber, Paris (16e)
le vendredi 13 février 1948 à 15 h. 30

Etaient présents :

- Président : Dr E. Ronald WALKER (Australie)
- Vice-Présidents : Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN (Inde)
Professeur A. SOMMERFELT (Norvège)
- Membres : Professeur Paolo CARNEIRO (Brésil)
Professeur Benjamin GARRION (Equateur)
Professeur CHEN YUAN (Chine)
S. Exc. M. Victor DORE (Canada)
M. Resat Nuri GURTEKIN (Turquie)
Sir John MAUD (Royaume-Uni)
S. Exc. le Dr Jan OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)
S. Exc. le Dr C. PARRA-PEREZ (Venezuela)
Professeur A. PHOTIADES (Grèce)
Dr. George D. STODDARD (Etats-Unis d'Amérique)
Professeur L. VERNIERS (Belgique)
- Suppléants : M. H. BIRECKI (Pologne), suppléant du Professeur
Stanislaw Arnold
Dr Manuel CABRERA MACIA (Mexique) suppléant de
S. Exc. le Dr Martinez-Baez
Dr EL DIWANI (Egypte), suppléant de S. Exc.
Shafik Ghorbal Bey
M. Guy DORGET (France), observateur en remplace-
ment du Professeur Auger
- Observateurs : M. Louis GROS (Nations Unies)
Mme MOREL (Organisation internationale du
Travail)
M. GREGOREZEWSKI (Organisation mondiale de la
Santé)
M. VEILLET-LAVALLEE (Organisation de l'Alimenta-
tion et de l'Agriculture)
- Secrétariat : Dr. Julian HUXLEY, Directeur général
M. W.H.C. LAVES, Directeur général adjoint
M. Jean THOMAS, Sous-Directeur général
M. S.G. GEBELT, Secrétaire

Election pour le remplacement du Professeur Auger

Le PRÉSIDENT déclare que, par suite de la démission du Professeur Auger dont il a déjà été parlé au cours de la séance du matin, le Conseil exécutif est appelé à pourvoir à son remplacement en choisissant parmi les délégués français à la Conférence de Mexico un membre intérimaire dont le mandat sera valable jusqu'à la prochaine session de la Conférence générale, date à laquelle la Conférence fera choix d'un remplaçant pour la période d'un an qui restera encore à courir.

Le dépouillement du scrutin secret donne le résultat suivant : M. Roger Seydoux, qui obtient 17 voix, est déclaré élu à l'unanimité.

Point 10 (a) de l'Ordre du Jour (suite) : Examen du Rapport du Directeur général au Conseil exécutif sur la mise en œuvre du Programme pour 1948
(Document 6 EX/8)

Le Professeur CARNEIRO fait remarquer que le Rapport du Comité du Programme examiné au cours de la matinée ne couvre que les points 1 à 9 du Rapport du Directeur général.

Avant de procéder à l'examen des points 10 à 23 du Rapport du Directeur général (Doc. 6 EX/8), le Professeur CHEN YUAN désire obtenir des précisions sur certains points couverts par le Rapport du Comité du Programme. A propos du point 9 C (Doc. 6 EX/8, page 6), le Professeur Chen Yuan voudrait avoir une idée des réunions qui sont prévues pour le Développement des Universités.

Le DIRECTEUR GENERAL rappelle le texte de la résolution 3.6. adoptée par la Conférence de Mexico (Doc. 20/129 (Rev), page 23).

Le Professeur CHEN YUAN demande d'autres précisions sur les contacts établis par l'Unesco avec le Congrès des Universités de l'Empire britannique qui doit se tenir à Londres au mois de juillet, ainsi qu'avec la réunion des Professeurs d'Université et Maîtres de Conférences prévue pour la fin mars à Paris.

Le DIRECTEUR GENERAL précise que le Secrétariat est déjà en rapports avec les organisateurs de la réunion de Paris et que l'Unesco sera représentée tant à la réunion de Paris qu'au Congrès de Londres; en outre, l'Unesco se propose de profiter de la présence à Londres de nombreux universitaires britanniques et étrangers pour organiser au mois de juillet la réunion des représentants des Universités demandée par la résolution 3.6. de la Conférence de Mexico.

Le Professeur VERNIERS signale qu'au dernier paragraphe de la page 7 du texte français du document 6 EX/8 l'organisation en cause est le Bureau international de l'Éducation (B.I.E.).

Le Professeur SOMMERFELT ayant noté qu'il n'est nulle part fait allusion directe à la musique, le DIRECTEUR GENERAL répond que la musique se trouve implicitement comprise dans la partie du programme ayant trait aux Arts dans l'éducation générale. Le Directeur général signale par ailleurs que le document Int./PFC/3, qui donne une idée des plans intérieurs à l'Organisation, a été communiqué aux membres du Conseil à titre d'information.

Le PRESIDENT propose que le Comité du Programme suive de près les questions relatives à ce point important et il demande au Secrétariat de présenter un rapport à la prochaine réunion du Comité du Programme.

Le Professeur PHOTIADES rappelle qu'il ne faut pas non plus oublier l'éducation physique.

Le DIRECTEUR GENERAL se déclare d'accord.

Le PRESIDENT propose alors que le Conseil reprenne l'examen du document 6 EX/8 au point où en est resté le Comité du Programme, c'est-à-dire à :

10. Information des masses

A propos du point B (Enquête sur les besoins techniques), le PRESIDENT demande des précisions sur les moyens pratiques que le Secrétariat compte mettre en oeuvre pour faire face aux besoins révélés par l'enquête.

Le DIRECTEUR GENERAL indique que le Secrétariat envisage : 1) des bourses à l'intention des techniciens des pays moins favorisés; 2) un appel pour constituer un fonds d'entr'aide aux pays défavorisés pour leur permettre de constituer ou de reconstituer leur équipement technique.

Le PRESIDENT précise que le Conseil souhaite ardemment que les enquêtes très intéressantes menées par l'Unesco aboutissent à des mesures pratiques et tangibles pour remédier aux besoins constatés. Il pense qu'en plus des deux points mentionnés par le Directeur général, il serait bon qu'à sa prochaine réunion le Comité pour la Reconstruction culturelle examine ces possibilités d'action constructive.

Le DIRECTEUR GENERAL signale que c'est là une question qui entre dans le cadre plus général des devises; grâce aux conseils d'un expert en finance internationale dont elle va s'assurer les services, l'Unesco parviendra peut-être à surmonter les difficultés que pose ce problème des devises et, dans ce cas, elle pourra mobiliser des fonds importants pour subvenir aux besoins pressants signalés par le Président (par exemple, l'Unesco pourrait procurer du papier journal aux pays qui en ont grand besoin).

Le PRESIDENT pense que le Professeur Carneiro ne manquera pas de signaler l'importance de ces questions pratiques au Comité pour la Reconstruction dont il est le président.

Le Professeur CARNEIRO se propose de revenir sur ce point lorsque le Rapport de son Comité viendra devant le Conseil.

A propos du point C (Libre circulation des informations), M. Louis GROS (Nations Unies) demande des précisions sur "le fonctionnaire chargé d'assurer la liaison" à Lake Success mentionné au premier paragraphe.

Le DIRECTEUR GENERAL précise qu'il s'agit de M. Fradier, chargé d'une mission temporaire de liaison avec la Division de l'Information des Nations Unies, et non point du Bureau de l'Unesco à New-York qui présente un caractère permanent.

11. Missions scientifiques de coopération

Le DIRECTEUR GENERAL ayant déclaré que le Rapport sur cette question est en cours de reproduction, le PRESIDENT décide de sursoir à son examen.

12. Hyléa amazonienne

Le Professeur CARNEIRO présente les observations qu'il s'était réservé de faire au cours de la séance du matin. Il estime que le projet de l'Hyléa amazonienne en est au moment crucial où il va être soumis à l'approbation des Gouvernements invités à signer une Convention internationale à son propos. Le Secrétariat a préparé d'excellents matériaux qui seront communiqués aux délégués d'une dizaine de pays, le projet, qui porte directement sur des questions de sciences naturelles, de sciences sociales et d'éducation, comporte aussi des incidences politiques et c'est une chose toute nouvelle que cette collaboration entre savants de divers pays pour étudier en commun des problèmes jusqu'ici envisagés sur le seul plan national; c'est précisément la nouveauté de cette conception qui risque de heurter certains courants d'opinion, de sorte que le Conseil exécutif est en droit de s'attendre à des difficultés. Déjà, à la Conférence de Mexico, on a pu entendre deux points de vue opposés : d'une part, l'idée que la création d'un organisme autonome chargé de commencer une série d'enquêtes, de recherches et d'études sous les auspices de l'Unesco devait précéder la présentation d'une Convention aux Etats intéressés qui seraient appelés à y adhérer vers la fin de l'année par exemple; d'autre part, une formule tout autre visant à la constitution de l'Institut préalablement à l'entreprise de travaux quels qu'ils soient. En fin de compte, c'est ce dernier point de vue qui a prévalu et le Professeur Carneiro s'y est rallié, non sans prévoir la possibilité de difficultés. C'est pourquoi, en cet instant critique, le Professeur Carneiro souhaite que le Conseil exécutif manifeste l'intérêt direct qu'il porte à la réussite de la réunion qui doit se tenir au Pérou en y envoyant un de ses membres - son Président, par exemple - dont la présence constituerait une preuve de l'intérêt continu de la Conférence générale de l'Unesco pour ces travaux.

Le Dr PARRA-PEREZ désire s'associer aux paroles du Professeur Carneiro et appuyer sa dernière suggestion.

Le Dr STODDARD se déclare d'accord sur le principe de cette représentation du Conseil par un de ses membres.

Le principe est adopté.

Le DIRECTEUR GENERAL suggère une autre façon de rendre service. Vers la même époque doit se tenir à Bogota une Conférence de l'Union panaméricaine

sur les Questions culturelles; le même membre du Conseil exécutif désigné pour assister à la première réunion pourrait assister également à une partie de la Conférence de Bogota.

Le PRESIDENT signale que la proposition du Professeur CARNEIRO constitue une innovation pour le Conseil exécutif de l'Unesco, mais que d'autres organisations font représenter leur Conseil d'administration ou leur Conseil exécutif à certaines conférences importantes. Dans le cas en question il va de soi que le Secrétariat représentera l'Unesco et le fait que le Conseil exécutif se fera représenter marquera une évolution importante. Le Président ajoute qu'il ignore s'il lui sera matériellement possible de représenter le Conseil exécutif, ainsi que l'a proposé le Professeur Carneiro; il demande qu'on veuille bien attendre qu'il ait pu s'entretenir à loisir avec le Professeur Carneiro avant que le Conseil procède en connaissance de cause à une désignation définitive.

Adopté.

Le PRESIDENT suggère que, étant donnée la décision prise par le Conseil exécutif de se faire représenter indépendamment à certaines réunions de l'Unesco, on pourrait ménager au Dr Arnold une occasion de venir à Paris pour une réunion de l'Unesco, avant même la prochaine session du Conseil.

Adopté.

13. Etats de tension et compréhension internationale

Le Dr STODDARD désire répéter ce qu'il a déjà déclaré au Comité du Programme : le Professeur Hadley Cantrill, qui vient d'être chargé de diriger pendant six mois le projet en question, est un spécialiste de grand renom aux Etats-Unis et le Dr Stoddard se déclare enchanté du choix qui a été fait par le Directeur général.

En ce qui concerne l'étude proposée à la Conférence d'Etudes internationales, le PRESIDENT émet le vœu que, lorsque "d'autres contributions à cette série seront envisagées" elles portent sur d'autres régions de culture que celle visée par le premier projet (Suisse, Norvège, France et Pologne). D'autre part, la question des honoraires mentionnée au paragraphe 3 sera reprise à propos de l'examen du Budget.

14. Echanges de personnes

Le Professeur CARNEIRO signale qu'il reviendra sur le point B (Coordination des programmes de bourses internationales) au moment où sera examiné le Rapport du Comité pour la Reconstruction culturelle.

15. Echange d'informations

A propos du point B (Droit d'Auteur), le Professeur CARNEIRO demande s'il est quelque chose de prévu pour la réunion de Bruxelles.

Le professeur VERNIERS rappelle que la Conférence avait été prévue dès avant la guerre et que l'an dernier il a été entendu avec l'Unesco que cette Conférence serait convoquée en 1948 par le Gouvernement belge, l'Unesco devant y être représentée par un observateur.

16. Développement des Commissions nationales et des Organisations non gouvernementales

Le PRÉSIDENT tient à rappeler la grande importance qu'attachent à cette question les membres du Conseil exécutif.

17. Education

A propos du point A (Enfants ayant souffert de la guerre), le Professeur CARNEIRO propose au Conseil d'ajourner la question jusqu'au moment où sera examiné le rapport du Comité pour la Reconstruction culturelle.

18. Sciences exactes et naturelles

Le PRÉSIDENT tient à faire remarquer la différence de présentation qui existe entre le document 6 EX/8 dont les titres suivent ceux du Budget et le document où figure le programme adopté par la Conférence; c'est ainsi que le point A (Vulgarisation de la Science et de ses aspects sociaux) qui figure au Programme à la rubrique des Rapports sociaux figure ici sous la rubrique des Sciences exactes et naturelles. En fait, c'est un Comité inter-sections qui doit s'occuper de ce projet.

A propos du point B (Autres projets et autres activités du Programme) le PRÉSIDENT demande si la Conférence sur le développement de la science en Amérique latine doit être considérée comme une Conférence "régionale".

Le DIRECTEUR GENERAL répond par l'affirmative et il ajoute qu'il espère pouvoir soumettre incessamment au Conseil la liste des pays qu'il compte inviter à cette Conférence.

Le PRÉSIDENT pense que le Conseil exécutif peut prendre sur lui d'autoriser le Directeur général à convoquer la Conférence sur les Stations de Haute Altitude dans un autre endroit que celui que lui avait assigné la Conférence générale, étant donné que Interlaken semble préférable à Paris pour une Conférence de ce genre.

Le Professeur CHEN YUAN se déclare d'accord avec le Président.

La suggestion du Président est adoptée.

Le Professeur VERNIERS désire savoir si l'objectif poursuivi par l'Histoire scientifique et culturelle de l'Humanité (classée ici sous la rubrique Sciences exactes et naturelles) n'est pas essentiellement de fournir aux maîtres de l'enseignement primaire, et encore plus de l'enseignement secondaire, des matériaux destinés à montrer que la civilisation et le progrès de la culture dépendent en fait de l'apport des esprits de tous les pays; s'il en est ainsi, ce projet trouverait sa place normale sous la rubrique Education pour la Compréhension internationale.

Le DIRECTEUR GENERAL précise que la classification adoptée dans le document 6 EX/8 est conforme à celle adoptée par la Sous-Commission du Budget à Mexico; l'exemple cité par le Professeur Verniers tombe sous le coup de la remarque déjà faite par le Président. A noter qu'un Comité inter-sections a déjà été nommé pour étudier la question de l'Histoire scientifique et culturelle de l'Humanité.

A ce propos, le Professeur PHOTIADES prie le Directeur général de prendre en considération le travail très intéressant qui a été réalisé sur ce point par la Conférence des Ministres interalliés de l'Education à Londres.

19. Sciences sociales

Le PRESIDENT est heureux de constater les rapides progrès déjà accomplis dans ce domaine depuis la Conférence de Mexico, ainsi que l'action envisagée au cours de cette année.

Ce chapitre est adopté sans observations.

20. Philosophie et Civilisations

Se référant au paragraphe D (Autres projets et activités du Programme) le DIRECTEUR GENERAL informe le Conseil qu'il est maintenant en mesure de fournir les renseignements qui lui ont été demandés antérieurement au sujet de la coopération de l'Unesco avec la Conférence des Droits de l'Homme des Nations Unies. Le Sous-Comité des Minorités de cette Conférence a adopté une résolution demandant au Secrétaire général :

- de faire part à l'Unesco de l'intérêt que prennent les Nations Unies aux programmes d'éducation contre les préjugés de races;
- de demander à l'Unesco de mettre à la disposition des Nations Unies tous documents ou analyses à ce sujet, provenant de l'étude des Tensions ou de tout autre programme de l'Unesco;
- de préconiser une collaboration étroite entre l'Unesco et les Nations Unies;
- de suggérer à l'Unesco, comme première mesure, de proposer et recommander l'adoption générale d'un programme de diffusion de données scientifiques sur les questions raciales.

D'autre part, le Sous-Comité de l'Éducation a adopté une résolution demandant à l'Unesco de créer un Comité d'experts de renom mondial, tant dans la théorie que dans la pratique de l'éducation, pour l'étude et le choix des principes fondamentaux d'une éducation démocratique et universelle, afin de combattre l'intolérance et l'hostilité soit entre nations, soit entre divers groupes.

La première de ces résolutions a été adoptée par 8 voix contre 5 abstentions et la seconde par 7 voix contre 4 et 3 abstentions. Il n'y a que deux semaines que ces résolutions ont été adoptées - le Secrétariat n'a donc pas eu le temps nécessaire pour examiner leurs moyens d'exécution.

Sir John MAUD désire soulever ici une question de détail, mais qui se rapporte à un cas connexe, où la Conférence de Mexico a envisagé une collaboration entre les Nations Unies et l'Unesco. Il s'agit de la résolution 3.18. "Facilités pour les femmes en matière d'Éducation". Aux termes de cette résolution, le Directeur général est chargé de collaborer avec la Commission de la Condition de la Femme du Conseil économique et social, pour faire procéder à des enquêtes par l'entremise des Institutions compétentes sur les facilités offertes aux femmes en matière d'éducation.

Étant donné l'énorme travail dont le Directeur général est déjà chargé, Sir John Maud a l'impression qu'il ne sera pas à même pour le moment de faire progresser cette question. Il estime qu'il y aurait lieu d'en informer cette Commission de la Condition de la Femme.

Le DIRECTEUR GENERAL indique qu'il s'agit là d'un des onze projets dans le domaine de l'éducation qui n'ont pas obtenu la grande priorité accordée à 7 autres projets dans ce même domaine. C'est donc un des points sur lesquels il faudra se contenter de progrès lents et, dans l'impossibilité d'entreprendre grand chose, il ne faut pas s'attendre cette année à des résultats spectaculaires.

Sir John MAUD est tout-à-fait d'accord sur la sagesse d'une action au ralenti mais insiste toutefois sur la nécessité d'en informer le Conseil économique et social.

Le PRESIDENT, se référant à l'autre question posée par la Commission des Droits de l'Homme, estime qu'il appartient au Directeur général d'examiner la possibilité d'une action, dans les limites où le permettront les crédits mis à sa disposition.

21. Arts et Lettres

Le Dr OPOCENSKY demande un amendement au paragraphe A.1 (Institut international du Théâtre). Il désire voir ajouter les mots "en principe", le texte devenant ainsi : "Le Gouvernement tchécoslovaque a accepté en principe d'inviter le Congrès international du Théâtre à se réunir à Prague au mois de juin". La décision finale dépendant en effet, ainsi qu'il l'a déjà exposé, du Conseil des Ministres. Il est d'ailleurs persuadé que cette décision ne peut qu'être favorable.

Passant au point A. 3 (favoriser la diffusion de reproductions artistiques de qualité supérieure), le PRESIDENT croit utile de demander au Directeur général de préciser, pour ceux qui ne seraient pas experts dans ces questions, les raisons qui ont guidé le choix de ces quatre domaines. Il s'agit sans doute de facilités spéciales de reproduction.

Le DIRECTEUR GENERAL indique que le choix des sujets a été fait après discussion avec des experts et a été dicté par la nécessité de se limiter à des questions touchant un domaine étendu sur lequel on dispose déjà d'une vaste documentation. C'est ainsi qu'en ce qui concerne l'Art persan, une grande collection de reproductions existe déjà aux Etats-Unis et peut être utilisée - couvrant ainsi le domaine du Moyen-Orient; il en est de même pour l'Art italien de la Renaissance. Quant à l'Art européen du XIXe siècle - pour lequel il a suggéré personnellement de s'en tenir à la fin du XIIe siècle -, il couvre le domaine de l'Art moderne. Enfin, en ce qui concerne l'Art préhistorique, c'est également lui qui a suggéré ce choix comme étant d'un grand intérêt, souvent négligé, et comme ayant déjà fait l'objet de nombreuses reproductions.

22. Bibliothèques

Le PRESIDENT remarque qu'il n'est pas fait mention du projet de bons de livres qui figure pourtant pour des sommes assez importantes dans un autre document soumis au Comité des finances. Un rapport plus complet à ce sujet sera sans doute mis à la disposition du Conseil exécutif avant que ne soit pris aucun engagement d'ordre financier.

Il rappelle qu'au moment où la séance précédente a été levée, il restait au Conseil à adopter deux résolutions proposées dans le rapport du Comité du Programme (document 6 EX/16).

Sir John MAUD propose l'adoption de ces résolutions avec, toutefois, un léger amendement dans le texte anglais de la seconde. Il croit qu'il serait préférable de supprimer l'allusion à la Sous-Commission du Budget, le texte devenant : "... puisque la Conférence générale n'a pas voté de crédits à cette fin".

Adopté.

Le PRESIDENT, constatant la quantité de travail qui a déjà été accomplie depuis la Conférence de Mexico, estime ce fait très encourageant et espère qu'il en sera de même pour tous les projets. Selon le souhait du Dr Stoddard, le Conseil en arrivera bientôt à ne plus considérer uniquement ce que l'Unesco a l'intention de faire, mais bien ce qu'elle a fait.

(A ce moment, M. Roger Seydoux, entre en séance).

Le PRESIDENT remarque que les applaudissements spontanés qui ont accueilli l'arrivée de M. Seydoux sont une preuve suffisante du plaisir que

le Conseil exécutif éprouve à le voir prendre place au fauteuil laissé vacant par le Professeur Auger, il est persuadé d'être l'interprète de tous ses collègues en souhaitant une chaleureuse bienvenue à M. Seydoux.

M. SEYDOUX remercie le Conseil du grand honneur qu'il lui a fait en l'appelant à siéger parmi ses membres, qui savent qu'il a consacré déjà depuis plusieurs années ses efforts à cette tâche du développement de la compréhension internationale par l'éducation, la science et la culture. Il assure le Conseil de sa pleine coopération dans la belle oeuvre entreprise par ce dernier.

Le PRESIDENT rappelle que Sir John Maud voulait présenter un texte de résolution.

Sir John MAUD exprime tout son plaisir à être le premier à accueillir M. Seydoux. Il remarque avec satisfaction que l'ordre du jour de cette session du Conseil - la première après la Conférence de Mexico - est très différent de celui de la session qui a suivi la première Conférence générale. Des résultats déjà positifs ont été obtenus; une résolution a été adoptée, demandant qu'une surveillance constante s'exerce sur le travail en 1948, afin de limiter les projets et de s'en tenir aux plus urgents, sans d'ailleurs spécifier lesquels - très sagement d'ailleurs, à son avis. Le rapport rédigé depuis par le Directeur général est un excellent document, montrant les points auxquels il attache le plus d'importance, et Sir John Maud estime que le moment est venu pour le Conseil de donner son approbation à ce document. Le grand travail de préparation de cette Session du Conseil a empêché le Secrétariat de mettre ces suggestions en oeuvre et il faut permettre à ce dernier d'aller de l'avant. Il est évident que ce rapport n'épuise pas toutes les possibilités d'action du Conseil, ni même celles du Directeur général. L'action de l'Unesco doit, en effet, être continue et les conclusions du rapport n'en constituent qu'une première tranche. Le Comité du Programme doit être chargé de ce rôle continu d'approbation ou de désapprobation des suggestions présentées par le Directeur général quant à la priorité à accorder aux différentes actions à entreprendre par le Secrétariat. La Conférence de Mexico a demandé au Directeur général d'adapter le programme au Budget, de sorte que le rapport ne suit plus l'ordre duodécimal du programme et cette double présentation prête à quelque confusion. Il croit donc qu'il faudrait demander maintenant au Directeur général de préparer un commentaire des projets, selon l'ordre du programme, en indiquant nettement les points sur lesquels une action est entreprise ou envisagée. En attendant, il estime que le Conseil devrait donner une approbation de principe au rapport du Directeur général, tout en soulignant son caractère provisoire et en laissant au Comité du Programme toute latitude de modifier l'ordre des priorités; le Directeur général lui-même peut d'ailleurs désirer modifier cet ordre.

Sir John MAUD propose donc le texte de résolution suivant :

Le Conseil exécutif :

1°) invite le Directeur général à préparer un commentaire du Programme pour 1948 approuvé par la Deuxième Session de la Conférence générale, en indiquant les projets qui font ou doivent, à son avis, faire l'objet d'un travail particulièrement intensif;

2°) invite son Comité du Programme à examiner de commentaire et à prendre à ce propos les mesures qui pourront sembler souhaitables avant la prochaine réunion du Conseil;

3°) dans l'intervalle, approuve en principe les propositions sur la mise en vigueur du programme présentées dans le Rapport du Directeur général daté du 5 février 1948 (6 EX/8).

Le Dr STODDARD appuie la résolution, qui est adoptée à l'unanimité.

Le PRESIDENT se félicite d'autant plus de l'adoption de cette résolution qu'elle porte sur le point suivant de l'ordre du jour 10.(b) "Examen des responsabilités particulières assumées par le Conseil dans la mise en oeuvre du Programme de 1948, en vertu des décisions de la Conférence générale". Il remarque que le Programme en 1948 comporte, en effet, un ou deux points entraînant des responsabilités spéciales de la part du Conseil et du Comité du Programme, chargé d'en tenir compte entre les sessions plénières.

Etant donné le peu de temps qui reste au Conseil avant la clôture de cette séance, le Président propose de liquider quelques questions d'ordre intérieur. Il rappelle au Conseil que le Professeur Auger était membre de certains Comités (Comité du Programme, Comité des Relations avec les organisations non gouvernementales et enfin Comité temporaire institué pour étudier les questions de dates, de lieu et d'organisation de la Troisième Session de la Conférence générale), et il est persuadé que le Conseil sera unanime pour demander à M. Seydoux de succéder au Professeur Auger dans ces trois Comités. D'autre part, étant donné l'ampleur de la tâche devant laquelle se trouve le Conseil, il regrette d'avoir à demander à ses membres de bien vouloir siéger dimanche matin ou samedi soir.

Le Conseil décide de tenir une séance le dimanche matin 15 février,

Le PRESIDENT fait enfin remarquer que le "Comité temporaire sur le statut et les attributions du Conseil exécutif" n'a pas encore pu se réunir, et propose une courte séance pour le lendemain 14 février, à 9 h. 30.

Approuvé.

Le PRESIDENT déclare qu'il a eu d'autre part, des conversations avec les membres du Comité d'experts chargé de conseiller le Directeur général pour l'organisation administrative du Secrétariat. Il est évident que certains de ces problèmes administratifs découlent des tâches imposées au Conseil par la Conférence générale, et, pour sa part, il croit qu'un échange de vues en réunion privée avec ces experts serait fort utile, tout en rappelant qu'évidemment c'est au Directeur général - et non au Conseil - que ces experts consultatifs adresseront leur rapport.

Il est décidé de tenir une réunion privée avec ces experts le 14 février à 15 heures.

Avant de lever la séance pour permettre aux membres du Conseil d'assister à l'allocution sur Gandhi que Sir Sarvepalli Radhakrishnan doit prononcer à 18 h. 30, le PRESIDENT propose de poursuivre l'examen des questions concernant la Conférence de Beyrouth. Il rappelle que le Conseil est en présence de deux rapports : le rapport commun de la Commission du Programme et du Comité spécial temporaire (document 6 EX/15) et le rapport du Directeur général (document 6 EX/10).

Il est particulièrement heureux de la présence de M. Seydoux, car ce dernier est un des nombreux délégués qui avaient quelques appréhensions à ce sujet et il avait soumis des propositions concrètes. Le rapport 6 EX/15 recommande l'adoption du rapport du Directeur général, sous réserve de certains commentaires.

Le PRESIDENT propose de lire paragraphe par paragraphe le rapport du Directeur général en tenant compte des observations émises par le Comité spécial temporaire.

M. SEYDOUX désire savoir si le rapport qu'il a présenté à ce sujet à la Conférence de Mexico a été communiqué aux Etats Membres et au Conseil exécutif, car il ne retrouve pas tout-à-fait l'esprit de son rapport dans le document présenté.

Le PRESIDENT craint que les membres du Conseil ne se débattent encore dans la masse de documents qui leur sont soumis et qu'ils n'ont peut-être pas eu l'occasion d'étudier le rapport de M. Seydoux, mais le Secrétariat a tenu compte de ce rapport dans la rédaction du document présenté actuellement au Conseil.

Le DIRECTEUR GENERAL précise que le rapport de M. Seydoux a été distribué à la fin de la Conférence de Mexico avec tous autres documents officiels, mais, devant l'abondance des matières soumises au Conseil, il a cru préférable d'en tenir compte pour l'établissement de son rapport, sans en soumettre à nouveau le texte aux membres du Conseil.

Le PRESIDENT rappelle que le Comité mixte s'est prononcé contre l'organisation de conférences régionales, sauf naturellement celles de Commissions nationales. (Point A 2). Approuvé.

Le point A 3 est également approuvé.

Au point 1 B (Nature des discussions) un nouvel élément a été apporté par le Comité, qui a prévu l'examen des rapports des Etats Membres, en demandant l'inclusion de ce point à l'ordre du jour.

Le PRESIDENT indique d'autre part, que la discussion du Programme sera limitée à certains points définis dans l'ordre du jour - les éléments permanents de ce programme étant seulement indiqués dans le rapport du Directeur général au Budget. Tout en reconnaissant le droit de toute délégation de demander la discussion de questions soulevées par elle, le Comité a insisté sur le fait que c'est au Conseil exécutif qu'incombe la préparation de l'ordre du jour et du Programme de travail, ce qui permet au Conseil de concentrer la discussion sur les points choisis en limitant le nombre des sujets.

Sir John MAUD, tout en reconnaissant la nécessité de présenter à la Conférence un Programme et un Budget complets pour 1949, croit que le Conseil devrait pouvoir indiquer très clairement les points les plus importants, afin de circonscrire les débats. D'autre part, tout point du rapport du Directeur général peut faire l'objet de discussions, mais il y aurait intérêt à centrer ces dernières sur les nouveaux développements, au cours de l'année. Enfin, la Conférence doit approuver un programme complet, à la lumière de l'examen du Programme, du Budget et du rapport du Directeur général. Si certains points sont ajoutés au Programme, il faudra, pour des raisons budgétaires évidentes, se limiter sur d'autres points de ce Programme.

Le PRESIDENT constate que ces quelques échanges de vues ont utilement amorcé les débats.

Répondant à M. SEYDOUX, qui estime que la distribution de son rapport pourrait utilement orienter les discussions ultérieures, le PRESIDENT précise que ce rapport sera, dans la mesure du possible, mis à la disposition des membres du Conseil.

La séance est levée à 18 h. 30

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Sixième Session

Procès-verbal de la cinquième séance,
tenue à la Maison de l'Unesco, 19, avenue Kléber, Paris (16e)
le samedi 14 février 1948 à 11 heures

Etaient présents :

- Président : Dr E. Ronald WALKER (Australie)
- Vice-Présidents : Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN (Inde)
Professeur Alf SOMMERFELT (Norvège)
- Membres : Professeur Paolo CARNEIRO (Brésil)
Professeur Benjamin CARRION (Equateur)
Professeur CHEN YUALI (Chine)
S. Exc. M. Victor DORE (Canada)
M. Resat Nuri GUNTEKIN (Turquie)
Sir John MAUD (Royaume-Uni)
S. Exc. le Dr Jan OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)
S. Exc. le Dr C. FARRA-PEREZ (Venezuela)
Professeur A. PHOTIADES (Grèce)
M. Roger SEYDOUX (France)
Dr George D. STODDARD (Etats-Unis d'Amérique)
Professeur L. VERNIERS (Belgique)
- Suppléants : M. H. BIRECKI (Pologne), suppléant du Professeur
Stanislaw Arnold
Dr EL DIWANY (Egypte), suppléant de S. Exc.
Shafik Ghorbal Bey
Dr Manuel CABRERA MACIA (Mexique), suppléant de
S. Exc. le Dr Martinez Baez
- Observateurs : M. Louis GROS (Nations Unies)
Mme MOREL (Organisation internationale du Travail)
M. GREGOREZEWSKI (Organisation mondiale de la
santé)
M. VEILLET-LAVALLEE (Organisation de l'Alimenta-
tion et de l'Agriculture)
- Secrétariat : Dr Julian HUXLEY, Directeur général
M. W.H.U. LAVES, Directeur général adjoint
M. Jean THOMAS, Sous-Directeur général
M. S.G. GEBELT, Secrétaire

Le PRESIDENT propose de poursuivre l'étude de l'organisation de la Conférence de Beyrouth. On discutera ensuite des points suivants : Activités de l'Organisation en Allemagne, Rapport du Comité de la Reconstruction, Rapport du Comité des finances, et Nomination d'un Comité consultatif d'experts en matière d'administration.

Point II (b) de l'Ordre du Jour - 3e Session de la Conférence générale -
Organisation du travail

Les documents de référence sont les suivants : 6 EX/10, 6 EX/15, et la déclaration faite à la Conférence générale par M. SEYDOUX en sa qualité de Rapporteur du Comité de rédaction de la Commission du Programme (2C/VR.18).

A la demande du Directeur général, le Président précise que le Rapport du Secrétariat (document 6 EX/10) repose sur une étude approfondie des conclusions de M. Seydoux.

Le Comité spécial du statut des membres du Conseil qui s'est réuni le matin a décidé d'inscrire à son ordre du jour l'étude des incidences que pourraient avoir, sur la conduite de la Conférence générale, les décisions prises par lui en ce qui concerne les attributions du Conseil exécutif. Des difficultés ont surgi à Mexico lorsqu'il a fallu décider à quel moment les décisions du Conseil devaient être soumises à la Conférence. C'est là une question de principe qu'il faudra régler avant la prochaine session de la Conférence générale.

Document 6 EX/10

Le PRESIDENT rappelle que le Conseil a déjà décidé qu'après la présentation du Rapport du Directeur général, la discussion de ce Rapport et l'examen du budget, les débats porteront sur une série de points particuliers (c'est à ce moment que la séance a été levée). Le Président demande si les membres du Conseil ont des observations à présenter.

Sir John MAUD estime qu'il convient d'inviter le Comité du programme à ne pas perdre de vue ces suggestions en préparant l'ordre du jour provisoire qui sera communiqué aux Etats Membres en avril. L'ordre du jour devra être établi en tenant compte des discussions de la présente session du Conseil, ainsi que des suggestions des Etats Membres. Il propose donc l'approbation de la partie du document 6 EX/15 qui a trait à cette question.

Le PRESIDENT demande quel genre d'invitation le Directeur général devra adresser aux Etats Membres.

Le Professeur PHOTIADES estime que l'on confond l'organisation de la Conférence et l'établissement de son programme de travail. Le premier point à étudier est l'organisation : combien de commissions faut-il constituer ? Est-il nécessaire ou non de créer des groupes de travail ? etc...

Le PRÉSIDENT fait observer qu'il s'efforce de procéder par ordre. Il faut déterminer tout d'abord la nature des débats puisque le nombre des commissions en dépend, etc... Le Directeur général a proposé pour la prochaine session une méthode de travail nouvelle, les activités permanentes du programme seraient traitées dans le Rapport du Directeur général et dans le Budget au lieu de se présenter sous forme de projets du programme. En conséquence, l'ordre du jour ne comporterait plus l'examen du programme pour 1949, mais celui des projets d'activités nouvelles pour 1949. Le Président estime qu'il convient d'établir immédiatement un avant-projet d'ordre du jour provisoire, à titre d'indication pour les Etats Membres. Par exemple :

1. Rapport du Directeur général
2. Rapports des Etats Membres
3. Projets d'activités nouvelles pour 1949
4. Budget de 1949
5. Questions diverses qui seront inscrites à l'ordre du jour sur la demande des Etats Membres.

Le Directeur général pourra communiquer ce projet d'ordre du jour aux Etats Membres et les inviter à présenter des suggestions sur les points 3 et 5, en précisant que les activités permanentes du programme de l'Organisation seront passées en revue à propos des points 1 et 4.

Le Président indique que M. Gebelt vient de faire une suggestion très utile : celle de joindre aux lettres que l'on adressera aux Etats Membres, au cas où ces propositions seraient acceptées, un compte rendu des délibérations du Conseil à ce sujet.

Le Dr STODDARD est tout à fait favorable à ce projet. Les travaux de la Conférence pourront ainsi être réglés, et les Etats Membres seront mieux à même de composer leurs délégations en connaissance de cause. Il souligne l'utilité des rapports des Commissions nationales qui permettront à la Conférence de se consacrer aux questions de relations avec le public et d'information. A son avis, les délégués ne devront pas venir à Boyrouth avec l'intention de modifier et de critiquer le programme, mais avec celle de le mieux connaître.

Le Professeur SOMMERFELT se range très volontiers à l'avis du Directeur général. Il fait remarquer qu'il n'est pas toujours nécessaire d'établir deux rapports distincts : en Norvège, par exemple, c'est la Commission nationale qui se charge de la rédaction du rapport.

Le PRESIDENT précise qu'il appartient aux Etats Membres de décider du rôle des Commissions nationales dans la rédaction du rapport. Il n'est pas nécessaire que l'ordre du jour en fasse expressément mention.

Le Dr STODDARD estime que la Conférence aura là une excellente occasion d'examiner l'activité de ces Commissions.

M. SEYDOUX se range à l'avis du Dr Stoddard. Il croit souhaitable de donner aux Commissions nationales tout le temps d'examiner les problèmes qui seront soumis à la Conférence, mais il ne voit pas comment il sera possible de les aviser en temps utile des projets nouveaux. La Commission nationale française, composée de 80 à 100 membres, est sur le point de commencer ses travaux, et l'orateur demande à quelle date elle recevra les documents qui constituent la partie la plus intéressante de la Conférence.

Le DIRECTEUR GENERAL demande à l'orateur de proposer une date.

M. SEYDOUX déclare que le 1er juillet devrait être la date limite en ce qui concerne la France.

Le Professeur CHEN YUAN préférerait une date encore plus rapprochée en ce qui concerne la Chine. Le Dr EL DIWANY est de cet avis.

Le Dr PANNA-PEREZ partage l'opinion du Professeur Chen Yuan et propose la date du 1er juin pour les pays éloignés.

Le Professeur VERNIERS pense que cette date doit être déterminée par rapport à celle de la session du Conseil exécutif qui aura lieu en juillet.

Le Conseil devra se réunir avant la date envisagée, à moins qu'il ne délègue ses pouvoirs au Comité du programme.

Le PRESIDENT craint que le Conseil n'ait pas encore saisi toute la portée du projet qui lui est soumis. Les activités permanentes seront passées en revue dans le Rapport du Directeur général et à propos de la discussion du budget. Le Conseil est chargé de présenter à la Conférence un programme d'activités nouvelles. Le Président propose de procéder par étapes : (1) le Conseil, ou le Comité du programme, si les pouvoirs lui sont délégués à cet effet, décide de proposer un certain nombre d'activités nouvelles à la Conférence; (2) le Secrétariat étudie les propositions nouvelles, les précise dans le détail et les soumet à l'approbation du Conseil. Les organismes de coopération australiens, pour leur part, seraient désireux de recevoir, dès que possible, des informations d'ordre général sur les nouvelles propositions.

Sir John MAUD partage l'avis du Président et fait observer que sa motion primitive prévoyait l'envoi aux Etats Membres, en avril, de l'ordre du jour provisoire et d'une invitation à soumettre de nouvelles propositions à une date rapprochée. Tous les documents, et peut-être même le budget, pourraient être prêts en juillet. Il est assuré d'exprimer l'opinion générale en déclarant que la Conférence de Beyrouth ne devra pas consacrer trop de temps à l'étude de projets entièrement neufs, mais qu'elle devra plutôt approfondir et développer le programme pour 1949. Pour le point 3 de l'ordre du jour proposé par le Président, il suggère un titre légèrement différent: "Points du programme de 1948 choisis pour discussion et nouvelles activités proposées pour 1949". On pourra voir ainsi où on en est de l'exécution du programme de 1948.

Le PRESIDENT précise qu'en invitant les Etats Membres à soumettre de nouvelles propositions, il faudra les informer que, conformément à l'Acte constitutif, la décision appartient en dernier ressort au Conseil exécutif.

Le DIRECTEUR GENERAL, tout en se rangeant à l'avis de Sir John Maud, pense pouvoir difficilement établir cette liste préliminaire en un mois. La principale raison en est qu'il désire se faire une opinion sur les membres du Secrétariat nouvellement nommés. Il estime qu'il serait possible d'établir pour le début de mai un ordre du jour provisoire préliminaire où ne figureront pas toutes les questions et tous les projets.

Le PRESIDENT croit comprendre que le Comité du programme agissant au nom du Conseil exécutif, pourrait établir une telle liste. Il se demande si la liste envisagée par le Directeur général n'est pas plus compliquée qu'il ne serait souhaitable et il se déclare partisan d'une date plus rapprochée, même si les nouveaux membres du Secrétariat ne doivent pas avoir ainsi l'occasion d'exprimer leur opinion.

Le Professeur CHEN YUAN approuve les paroles du Président.

Le DIRECTEUR GENERAL considère qu'il vaudrait mieux tenir deux réunions du Comité du programme plutôt qu'une réunion du Comité suivie d'une réunion de Conseil. Le Comité du programme pourrait se réunir une première fois à la mi-mars pour discuter de la liste préliminaire et des grandes lignes de l'ordre du jour à transmettre aux gouvernements des Etats Membres; il pourrait se réunir une seconde fois vers la fin d'avril, afin que le reste des documents soit prêt au début de mai.

Le PRESIDENT indique que les consultations relatives à la première liste pourraient s'effectuer par correspondance.

M. SEYDOUX demande à Sir John Maud si son idée est bien la suivante : il ne désire pas que la Conférence de Beyrouth passe en revue tout le programme de 1948, mais qu'elle examine seulement les parties de ce programme pour lesquelles une grosse somme de travail reste encore à accomplir.

Sir John MAUD explique qu'il n'envisageait pas de distinction de ce genre. Ce n'est pas l'état plus ou moins avancé des projets, mais la question de l'importance et de l'opportunité qui devra servir de critérium à la Conférence de Beyrouth.

M. SEYDOUX déclare que cela ne le satisfait pas entièrement. Il estime que le travail auquel le Secrétariat et les Commissions nationales ont à faire face est considérable et que l'accent devrait être mis sur les activités qui ont avancé le moins rapidement. Cette sélection pourrait probablement être effectuée à l'avance par le Comité du programme.

Le Dr STODDARD fait ressortir que la discussion est parvenue à un point délicat. Il se rallie à l'opinion brillamment exprimée par Sir John Maud. Le Comité du programme et le Conseil exécutif ont eu, à de nombreuses reprises, l'occasion de critiquer l'Administration, et ils ne se sont pas fait faute de le faire. Il n'y aura besoin à Beyrouth d'aucune nouvelle critique publique, étant donné que les rapports de caractère purement critique sont des rapports négatifs. La Conférence de Beyrouth devra fournir l'occasion d'établir des rapports sur des faits dont l'Organisation a le droit d'être fière.

Le PRESIDENT remercie le Dr Stoddard de sa judicieuse déclaration.

Le Professeur PHOTIADES est persuadé que Sir John Maud et le Dr Stoddard pourront trouver un compromis satisfaisant qui : (1) sauvegardera les intérêts de l'Unesco en mettant en lumière le bon travail accompli et (2) évitera les critiques en donnant plus d'élan aux "humanités", dans le programme de l'Unesco.

Le PRESIDENT pense pouvoir résumer comme suit les vœux du Conseil :

Le Directeur général devra envoyer aux gouvernements des Etats Membres une première liste provisoire des points que l'on se propose de faire figurer à l'ordre du jour de la Conférence de Beyrouth :

1. Rapport du Directeur général
2. Rapports des Etats Membres
3. Articles du programme de 1948 à discuter et nouvelles activités proposées pour 1949
4. Budget

5. Questions particulières soulevées par les Etats Membres, les Nations Unies ou leurs Institutions spécialisées
6. Questions d'organisation, y compris les questions relatives aux Commissions nationales

avec, en outre,

Election des nouveaux membres du Conseil
Election du Directeur général
Admission de nouveaux membres
Lieu et date de la Quatrième Conférence générale.

A propos de son rapport, le Directeur général expliquera que la Conférence aura l'occasion d'examiner les activités de caractère continu qui ne sont pas couvertes par le point 3; il indiquera aux Etats Membres qu'ils recevront prochainement une liste des différents articles que le Conseil exécutif envisage de faire figurer à ce point 3 et qu'ils auront ainsi l'occasion de faire des suggestions à ce propos. Le Directeur général se concertera le plus tôt possible avec le Comité du programme en vue d'établir la liste des différents articles du point 3. Lorsqu'on aura reçu les suggestions des Etats Membres, le Conseil exécutif et le Comité du programme établiront l'ordre du jour définitif, qui sera envoyé le plus tôt possible aux intéressés. Le Président propose que le Directeur général fixe lui-même, après s'être mis d'accord avec lui, une date appropriée dans le courant d'avril.

Le Conseil exécutif adopte à l'unanimité la procédure proposée.

Le Professeur CARNEIRO attire l'attention du Conseil sur le rôle très important que les Commissions nationales sont appelées à jouer dans la préparation de la Conférence de Beyrouth. Malheureusement, ces Commissions manquent de documents relatifs à la Conférence de Mexico et parfois à l'Unesco elle-même. Les listes de documents publiés par l'Unesco ne sont pas à jour et s'arrêtent à juin ou juillet 1947. Il désire donc faire les recommandations formelles suivantes : (1) que le Secrétariat mette ces listes de documents à jour et (2) qu'il les envoie aux Commissions nationales pour leur permettre de compléter leurs archives.

Le PRESIDENT signale que le Secrétariat ne peut envoyer directement aucun document à une Commission nationale sans que le gouvernement intéressé ait préalablement accepté cette manière de procéder. Il pense, lui aussi, que les Etats Membres et les Commissions nationales devraient être tenus au courant de tous les documents publiés et que des mesures spéciales devront être prises à cet effet. Le problème est assez difficile du fait que les documents sont très nombreux et leur importance très inégale. Quant aux publications, on en discutera par la suite.

Le Professeur CARNEIRO pense qu'il y a un malentendu : il n'existe aucune restriction quant aux méthodes de transmission et de diffusion des documents publics de l'Unesco et cependant il arrive souvent que les Commissions nationales ne les reçoivent pas.

Le DIRECTEUR GENERAL explique que l'on s'efforce actuellement d'améliorer le système existant, afin que ceci ne se produise plus à l'avenir. Il sera publié une liste de tous les documents et de temps à autre (tous les deux ou trois mois) le Moniteur donnera une liste des documents nouveaux.

Le PRESIDENT fait remarquer qu'une résolution de la Conférence de Mexico spécifie que les informations elles-mêmes devraient emprunter des voies différentes. Afin d'accélérer la discussion, il passe ensuite à la proposition du Directeur général tendant à restreindre le nombre des Commissions à trois, à savoir :

1. Commission du Programme et du Budget
2. Commission administrative
3. Commission des Relations extérieures

(Le DIRECTEUR GENERAL explique que le mandat de la Commission N° 2 portera à la fois sur toutes les affaires intérieures du Secrétariat et sur le Règlement financier.)

Le PRESIDENT propose de remettre à plus tard la décision sur la répartition du travail entre les Commissions 2 et 3 et le Conseil approuve cette proposition.

M. SEYDOUX demande si les questions qui étaient antérieurement confiées à la Sous-Commission du Budget seront maintenant discutées à propos du Règlement financier.

Le PRESIDENT explique que le Directeur général lui a fait savoir qu'il n'y aurait plus besoin d'une sous-commission distincte et que le Règlement financier serait considéré comme faisant partie des questions intérieures.

A propos du paragraphe (c), M. SEYDOUX demande si l'on conservera l'expression "groupes de travail".

Le PRESIDENT répond que cette question sera discutée plus tard. Il désire ajouter qu'il pourrait être souhaitable d'établir quatre Commissions en coupant en deux la Commission du Programme et du Budget, de manière à éviter ce qui est arrivé à Mexico où les débats de la Commission administrative ont influé sur le Budget qui était en discussion devant la sous-commission d'une autre Commission.

Le DIRECTEUR GENERAL convient que cette difficulté existe toujours lorsque la Sous-Commission du Budget est une subdivision de la Commission du Programme et du Budget et qu'elle apporte des modifications aux points sur lesquels la Sous-Commission du Programme a pris des décisions.

Le Dr OPOCENSKY pense que l'utilité de la Sous-Commission du Budget dépend de la manière dont le budget est établi, d'après le travail du Comité des finances du Conseil exécutif. Il est enclin à penser, comme le Directeur général, que cette Sous-Commission du Budget ne sera plus nécessaire.

Le PRESIDENT propose au Conseil d'approuver provisoirement le principe de trois commissions, en se réservant le droit de revenir par la suite sur sa décision, à la lumière de l'expérience; il est convaincu qu'il n'y aura pas grand inconvénient à ce que cette décision soit éventuellement modifiée par la suite.

Le Dr STODDARD est d'accord sur ce point avec le Président, mais il demande que des dispositions spéciales soient prises pour l'établissement de rapports sur les projets d'intérêt mondial. Il pense à ce propos à l'organisation de congrès sur l'Éducation de base, sur l'Hyliée amazonienne, sur l'Information des Masses et sur le Bureau international des Idées. Il est heureux de voir que le programme ménage à la Conférence la possibilité de procéder à propos de ces projets à de nouvelles discussions qui seront profitables aux observateurs présents et qui compléteront leur documentation sur ces questions.

Le PRESIDENT pense que le Conseil est maintenant d'accord sur l'établissement de trois commissions principales qui présenteront des rapports à l'assemblée plénière de la Conférence générale.

M. SEYDOUX se déclare d'accord, avec les réserves déjà exprimées par le Président.

Le Professeur CHEN YUAN fait remarquer que le Comité a recommandé l'abandon de l'expression "working party" ("groupe de travail").

Le PRESIDENT signale qu'il reste encore une question importante et difficile à résoudre : quels sont les groupes qui continueront à faire organiquement partie de la Conférence ? Y aura-t-il des groupes ou des comités chargés de procéder à des échanges de vues et n'ayant aucune initiative quant aux résolutions à prendre, ou bien y aura-t-il des sous-commissions chargées de préparer des résolutions et des recommandations qui seront présentées à la Commission du Programme ?

Sir John MAUD propose que le Conseil décide de manière définitive que le terme "sous-commission" sera employé, à l'exclusion de tout autre. La Conférence de Mexico a montré les inconvénients que présentent les organismes hybrides. La composition des sous-comités ne devra être fixée que le moment venu et conformément aux recommandations du comité mixte.

Le Professeur CARNEIRO désire savoir si ces sous-commissions auront la possibilité ou le devoir de présenter des résolutions à la Conférence générale. L'expérience de la Conférence de Mexico montre que les sous-commissions ne peuvent faire de travail utile que lorsqu'elles sont en mesure de faire certaines recommandations. Il est vrai que les sous-commissions entrent parfois dans de trop grands détails, mais la Conférence pourrait aisément remédier à cet inconvénient.

Le Dr PARRA-PÉREZ se déclare d'accord avec le Président au sujet des trois commissions, mais il lui semble que le Conseil exécutif ne peut se déclarer à l'avance contre la création d'une sous-commission pour discuter un point particulier. Il est d'accord avec M. Seydoux sur l'impossibilité de supprimer la Sous-Commission du budget pour le moment.

Le PRÉSIDENT signale qu'en ce qui concerne le programme, les Etats Membres voudraient bien savoir quels délégués ils doivent envoyer à la Conférence. Au point 3 du projet d'ordre du jour, il est suggéré que plusieurs questions pourraient être renvoyées à des sous-commissions, mais qu'il serait désirable de limiter à six le nombre de ceux-ci, alors qu'on comptait 15 groupes de travail à Mexico. L'opinion courante est que la Conférence devrait d'abord se réunir, puis instituer des sous-commissions, mais le Conseil pourrait recommander d'en limiter le nombre.

Le Dr STODDARD voudrait voir préciser la définition de "sous-commission". Le Dr Parra-Pérez a proposé qu'elles soient créées par la Commission compétente. Quant à Sir John MAUD, il est d'avis qu'il faut constituer une Sous-Commission du programme. Pour sa part, il estime qu'on doit suivre les grandes lignes de l'activité de l'Unesco elle-même et créer des Sous-Commissions de l'Education, de la Science, de la Culture, des Arts, etc..

Le PRÉSIDENT demande aux membres du Conseil de se réunir à 15 heures pour s'entretenir avec les trois experts chargés de conseiller le Directeur général sur la réorganisation du Secrétariat.

Il ajourne ensuite la séance.

La séance est levée à 13 heures.



6 EX/SR. 6 (rev.) -
PARIS, 2 juin 1948

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Sixième Session

Procès-verbal de la sixième séance
tenue à la Maison de l'Unesco, 19 avenue Kléber, Paris 16e
le samedi 14 février 1948, à 17 h. 45,

Etaient présents :

Président : Dr E. Ronald WALKER (Australie)

Vice-Président : Professeur A. SOMMERFELT (Norvège)

Membres : Professeur Paolo CARNEIRO (Brésil)
Professeur CHEN Yuan (Chine)
S. Exo. M. Victor DORE (Canada)
M. Resat Nuri GUNTEKIN (Turquie)
Sir John MAUD (Royaume-Uni)
S. Exo. le Dr Jan OPOCENSKI (Tchécoslovaquie)
S. Exo. le Dr C. PARRA-PÉREZ (Venezuela)
Professeur A. PHOTIADES (Grèce)
M. Roger SEYDOUX (France)
Dr George D. STODDARD (Etats-Unis d'Amérique)
Professeur L. VERNIERS (Belgique)

Suppléants : Dr EL DIWANY (Egypte), suppléant de
S. Exo. Shafik Ghorbal Bey
Dr Manuel CABRERA MACIA (Mexique), suppléant de
S. Exo. le Dr Martinez Baez

Observateurs : M. Louis GROS (Nations Unies)
Mme MOREL (Organisation internationale du
Travail)
M. GREGOREZLEWSKI (Organisation mondiale de la
Santé)
M. VEILLET-LAVALLÉE (Organisation de l'Alimen-
tation et de l'Agriculture)

Secrétariat : Dr Julian HUXLEY, Directeur général
M. W.H.C. LAVES, Directeur général adjoint
M. Jean THOMAS, Sous-Directeur général
M. S.G. GEBELT, Secrétaire

Comité consultatif en matière de Finances et d'Administration

À l'ouverture de la séance publique, le PRÉSIDENT annonce que le Conseil exécutif, après avoir reçu des communications des Gouvernements de la Belgique, de la Norvège, des Etats-Unis et du Royaume-Uni, a procédé à des nominations au Comité consultatif en matière de Finances et d'Administration; les experts suivants :

M. E.P. Seeldrayers (Belgique)
M. Einar Grøstad (Norvège)
M. Charles Hulten (Etats-Unis d'Amérique)

ont été invités à faire partie du Comité consultatif jusqu'à la prochaine Conférence générale. Le Président soumet alors au Conseil le projet de résolution suivant :

"Le Comité consultatif en matière de Finances et d'Administration présentera un rapport au Conseil sur le Rapport des Commissaires aux Comptes qui lui sera transmis."

Cette résolution est adoptée.

Le PRÉSIDENT suggère que, si les présidents des divers Comités du Conseil désirent renvoyer des questions au Comité consultatif, ils devront le faire par l'intermédiaire du Président du Conseil exécutif.

Adopté

Point II (b) de l'Ordre du Jour : Troisième session de la Conférence générale

Organisation du travail (suite) (document 6 EX/10)

1. ORGANISATION DES REUNIONS. (suite)

C. Organisation des Commissions et des Sous-Commissions ou Groupes de Travail (suite)

Le PRÉSIDENT rappelle que la séance du matin s'est terminée sur une proposition du Dr Stoddard visant à prévoir des Sous-Commissions correspondant aux principales parties du Programme.

Le Dr STODDARD précise que sa proposition porte sur la création de Sous-Commissions pour, entre autres sujets, l'Education, les Sciences, les Arts culturels, l'Information des Masses et la Reconstitution, et qu'il laisserait au Comité du Programme le soin de présenter des suggestions complémentaires.

Le DIRECTEUR GENERAL demande au Conseil de bien vouloir surseoir à toute décision sur ce point, afin de laisser au Comité du Programme le temps d'examiner la question en toute liberté; d'ailleurs, il n'est pas indispensable de prendre une décision immédiate sur la fixation des six ou sept sous-commissions qui auront pour tâche d'examiner la quinzaine de questions devant figurer au Programme pour 1949.

M. SEYDOUX se déclare enclin à appuyer la proposition du Dr Stoddard, car il estime que le Conseil devrait prendre position, sinon sur le champ du moins avant la fin de la présente session, afin de permettre aux Etats Membres, à leurs délégations, et à leurs Commissions nationales de se préparer en connaissance de cause pour la prochaine Conférence générale. Les titres proposés par le Dr Stoddard pour cinq des sous-commissions semblent pouvoir être acceptés par tout le monde, d'autant plus qu'ils correspondent à la liste arrêtée unanimement à Mexico par le Comité de Rédaction et approuvée par la Conférence générale. M. Seydoux ajoute enfin qu'il partage le sentiment, exprimé le matin même par le Professeur Carneiro, qu'il est indispensable de limiter à un maximum de six le nombre des organes spécialisés qui doivent être, non plus des "groupes de travail" (de fâcheuse mémoire), mais de véritables "sous-commissions" présentant des résolutions dont le texte pourra d'ailleurs être mis au point par les Commissions dont elles relèvent.

Le DIRECTEUR GENERAL pense que ce serait une erreur de vouloir arrêter, dès à présent, le nombre et le nom de ces sous-commissions. Le Conseil a déjà décidé qu'il fallait limiter le nombre des sous-commissions et le nombre des questions qu'elles seront appelées à examiner; or il semble très difficile de faire entrer toutes les questions essentielles dans le cadre de six sous-commissions (par exemple, la question des relations avec les Commissions nationales et les organisations non gouvernementales). Ne serait-il pas utile de laisser au Comité du Programme le temps d'étudier cette question très complexe, d'autant plus que, même prévenus au mois de mars, les Etats Membres et les Commissions nationales auront encore largement le temps de prendre leurs dispositions en vue de la Conférence générale ?

Le Dr STODDARD précise que sa motion n'a rien de rigide puisqu'elle laisse la possibilité d'avoir telles autres sous-commissions dont le Comité du Programme pourrait recommander la création et que, par exemple, la Sous-Commission des Sciences pourrait être remplacée par deux Sous-Commissions, une pour les Sciences exactes et naturelles et une pour les Sciences sociales.

A la demande du Professeur Carneiro, le Dr Stoddard formule ainsi sa motion :

"que le Programme soit établi en fonction de cinq sous-commissions principales (Education, Sciences - avec possibilité de subdivisions en Sciences exactes et naturelles et en Sciences sociales -, Arts culturels, Information des Masses, Reconstitution); et que, si le Directeur général estime souhaitable d'avoir d'autres sous-commissions, celles-ci puissent être créées sur recommandation du Comité du Programme."

M. SEYDOUX demande au Dr Stoddard s'il consentirait à porter à six le nombre des sous-commissions prévues à son programme provisoire, de façon à avoir une Sous-Commission des Sciences exactes et naturelles et une Sous-Commission des Sciences sociales,

Le Dr STODDARD accepte et il ajoute qu'à la demande du Directeur général, il substitue le terme "Questions culturelles" au terme "Arts culturels".

Le PRESIDENT précise que la motion qui va être mise aux voix constitue un projet de recommandation du Conseil au Comité du Programme.

La motion du Dr Stoddard ainsi amendée est adoptée par 11 voix contre 3.

D. Programme des réunions

La solution proposée au paragraphe b est adoptée.

E. Rôle du Conseil exécutif

L'examen de ce point est remis à une session ultérieure du Conseil.

F. Personnel de la Conférence générale

Ce point est noté sans commentaires.

2. DOCUMENTATION

A. Considérations fondamentales

M. SEYDOUX demande si le Conseil est d'accord pour adopter, si possible, un texte unique pour la présentation du Programme et du Budget.

Le PRESIDENT signale qu'il y a là une difficulté d'ordre constitutionnel, étant donné que le Programme doit être établi par le Conseil et que le Budget doit être établi par le Directeur général.

M. SEYDOUX suggère que rien ne s'oppose à ce que Programme et Budget soient présentés en deux documents distincts qu'il sera facile de consulter simultanément par un simple rapprochement.

Le DIRECTEUR GENERAL estime que ce serait là une solution élégante.

La suggestion de M. Seydoux est adoptée.

Sir John MAUD signale que le "Rapport commun du Comité du Programme et du Comité spécial temporaire sur la date, le lieu et l'organisation du travail de la troisième Session de la Conférence générale" (document 6EX/15) présente une recommandation au sujet du point 2.A, III.C. du Rapport du Directeur général 6EX/10.

Le PRESIDENT précise que les propositions sous forme de résolutions présentées par les sous-commissions pourront être étayées par des rapports. Si les sous-commissions présentent des projets de résolution, la tâche du Président, du Rapporteur et du Secrétariat sera des plus délicates, car ces résolutions devront être rédigées sous une forme acceptable et raisonnable.

Le Conseil adopte la recommandation du document 6EX/15 signalée par Sir John Maud.

M. SEYDOUX déclare que la rédaction du point 2.A.III.C. devra être reprise en conséquence.

D. Suggestions pour l'établissement des documents

Le PRESIDENT estime que, pour ce qui est du Conseil, le point (i) entre trop dans les détails et que ces considérations constituent plutôt des notes à l'intention du Directeur général; le document étudié semble en grande partie un document à l'usage interne du Secrétariat.

Sir John MAUD demande donc que l'on examine uniquement les points sur lesquels le Comité mixte a demandé au Conseil de se prononcer; pour sa part, Sir John Maud ne voit plus qu'un seul point à discuter, celui mentionné au dernier paragraphe du document 6EX/15, à savoir : la durée de la troisième Session de la Conférence générale.

Le Professeur SOMMERFELT partage ce point de vue et précise que le Comité mixte a décidé de recommander une durée de trois semaines et deux jours.

Le DIRECTEUR GENERAL rappelle qu'il a demandé qu'on lui laisse une certaine latitude pour, le cas échéant, avancer le début de la Conférence de deux ou trois jours; d'où les "trois semaines et demie" dont parle le document 6EX/15.

Le PRESIDENT ajoute que plusieurs membres du Comité mixte ont demandé que cette latitude ne s'étende pas au delà d'un certain laps de temps.

La recommandation proposée au dernier paragraphe du document 6EX/15 est adoptée sans modification.

Prochaine Session du Conseil exécutif

Sir John MAUD propose de laisser la date de la prochaine session du Conseil exécutif à la discrétion du Président.

Le Professeur SOMMERFELT appuie cette proposition, mais il aimerait que les membres du Conseil reçoivent assez longtemps à l'avance toutes indications utiles.

Le PRÉSIDENT demande à ses collègues de remettre au Secrétaire une note précisant les semaines pour lesquelles ils ont des obligations qui les empêchent d'assister à une session du Conseil.

Le Dr STODDARD demande au Président s'il a une idée sur le mois au cours duquel pourrait se réunir le Conseil.

Le PRÉSIDENT pense que, puisque le Comité du Programme est chargé de prendre toutes décisions relatives au programme de la prochaine Conférence générale, le Conseil pourrait se réunir au début du mois de juillet.

Le Dr OPOCENSKY signale qu'il lui sera difficile de se rendre libre entre le 1er et le 8 juillet.

M. SEYDOUX propose que le choix du Président se porte sur une semaine entre le 1er et le 15 juillet.

Sir John MAUD précise les raisons pour lesquelles il a proposé de laisser au Président le soin de fixer la date de la prochaine session du Conseil : le choix de cette date est conditionné par la fixation d'un horaire pour les divers Comités et par la préparation des documents pour cette session du Conseil. Le Président est mieux que quiconque, en mesure de choisir la date en fonction de ces deux facteurs essentiels.

Le Dr STODDARD propose que la prochaine session ait lieu au mois de juillet, sauf convocation antérieure du Conseil par son Président.

Cette dernière proposition est adoptée.

Réunion du Conseil à l'époque de la Conférence de Beyrouth

Le PRÉSIDENT signale que plusieurs conversations particulières l'ont laissé sur l'impression qu'il serait souhaitable de prévoir des réunions du Conseil à l'époque de la Conférence de Beyrouth dans un ou dans plusieurs des pays voisins du Liban.

Le Dr El. DINIAMY précise qu'en effet, la Conférence générale devant se tenir au centre même d'une vaste région culturelle, il serait bon que le Conseil exécutif se réunisse aux deux pôles extrêmes de cette région, à savoir à Istamboul (avant la Conférence) et au Caire (après la Conférence).

Le Professeur CARNEIRO pense que c'est là une proposition fort agréable du point de vue du prestige et du rayonnement de l'Unesco. Cependant, il faut distinguer deux aspects : il est certainement très utile qu'il y ait dans ces deux centres de la culture arabe une visite officielle de l'Unesco permettant des contacts directs avec les Gouvernements et (s'il en existe) avec les Commissions nationales de ces pays; mais que le Conseil exécutif se réunisse là ou ailleurs, c'est là une question secondaire, d'autant plus que les déplacements d'Istanbul à Beyrouth et de Beyrouth au Caire causeront une certaine gêne pour les travaux du Conseil et des frais supplémentaires pour le transfert des services techniques. En somme, rien ne s'oppose à ce que les deux visites en question aient lieu et que le Conseil se réunisse au siège même de la Conférence; cette solution offrirait même l'avantage de n'apporter aucune perturbation, ni aux travaux du Conseil, ni aux deux visites officielles à Istanbul et au Caire. Cependant, le Professeur Carneiro souhaiterait avoir l'impression de ses collègues d'Egypte et de Turquie.

Le Dr EL DIVANY a l'impression qu'une simple visite touristique ne laisse pas de présenter des difficultés matérielles, tandis qu'une réunion du Conseil exécutif ne manquerait pas de susciter un grand intérêt local autour de l'Unesco. Pour ce qui est du transport du matériel technique pour le Conseil, il n'est pas si compliqué que le croit le Professeur Carneiro, témoins les débuts du Conseil exécutif à Mexico qui n'ont pas empêché les membres du Conseil de s'acquitter de leur tâche.

M. GUNTEKIN partage l'opinion de son collègue égyptien : une visite de l'Unesco ne manquera pas de faire plaisir à la Turquie, mais une réunion du Conseil exécutif aurait une tout autre portée, du fait de l'intérêt qu'y porterait la presse turque. D'ici quelque temps, la Turquie pourra dire si la chose est faisable matériellement; pour l'instant, il serait bon de ne pas refuser à Istanbul le bénéfice d'une visite qui peut être très fructueuse pour l'Unesco.

Le Professeur PHOTIADES montre que, puisque le berceau de la civilisation se trouve dans cette région de la Méditerranée orientale, ce serait méconnaître l'élément culturel de l'Unesco que de refuser de considérer la proposition qui vient d'être faite. Il est donc indispensable que l'Unesco rende une visite officielle à Istanbul (à défaut d'Ankara) et au Caire; or le moyen le plus économique serait de le faire par le moyen du Conseil exécutif au cours d'une mission officielle. Il ne faut oublier ni le geste élégant de l'Egypte qui a cédé le pas devant le Liban pour la troisième Session de la Conférence générale, ni le fait qu'il est bon de distinguer entre culture arabe et culture turque. Une visite du Conseil exécutif à Istanbul et au Caire s'impose donc à l'occasion de la Conférence de Beyrouth, d'autant plus qu'il faudra peut-être plus de vingt ans avant que l'occasion s'en présente à nouveau à l'Unesco.

Le Dr OPOCENSKY remercie les délégués égyptien et turo de leur invitation; cependant, il estime qu'il serait bon de ne pas prendre position tant que le Conseil ne sera pas saisi d'une invitation officielle.

Le PRESIDENT précise que, pour le moment, il ne s'agit pas de prendre position mais d'étudier la question d'un point de vue général. Il restera de nombreux points matériels et techniques à mettre au point au cours d'une session ultérieure.

Le Dr EL DIWANY tient à préciser qu'il a parlé en son nom personnel et non au nom du Gouvernement égyptien.

M. CUNTEKIN déclare que l'Unesco est partout chez elle; si elle décide de rendre visite à un Etat Membre, c'est pour celui-ci un grand honneur et il n'est pas de pays qui hésite une seule minute à lui faire parvenir de grand coeur une invitation officielle.

Le PRESIDENT rappelle que, pour l'instant, il ne s'agit que d'envisager la possibilité de réunir le Conseil exécutif dans un ou deux pays voisins du Liban. Le Président donne lecture d'une proposition de résolution de Sir John Maud, à laquelle il s'est permis d'apporter quelques légères retouches :

"Le Conseil exécutif demande au Directeur général de faire un rapport à la prochaine session du Conseil sur les conséquences matérielles qu'entraînerait une décision du Conseil de se réunir dans des pays voisins du Liban avant et après la Conférence de Beyrouth".

Sir John MAUD ajoute que, quel que soit le désir du Conseil de rendre visite aux deux pays en question, il faut se demander s'il est matériellement possible de tenir deux sessions dans deux pays différents, l'une avant et l'autre après la Conférence de Beyrouth. D'où l'utilité d'envisager la nécessité de ne tenir qu'une seule session dans un pays voisin du Liban.

Le Professeur CARNEIRO rappelle qu'il a émis le voeu qu'il y ait deux visites officielles de l'Unesco, l'une à Istamboul et l'autre au Cairo, avec ou sans réunion du Conseil exécutif; sa proposition ne visait qu'à faciliter ces visites fort utiles.

Le Professeur PHOTIADES appuie l'idée du Professeur Carneiro.

Le PRESIDENT pense qu'il n'est pas superflu de prévoir la possibilité de tenir une session du Conseil à Istanboul et une au Caire; cependant, il donne lecture de la proposition de résolution de Sir John Maud sous la forme suivante :

"Le Conseil exécutif demande au Directeur général de faire rapport à la prochaine session du Conseil sur les conséquences matérielles qu'entraînerait une décision du Conseil de se réunir dans des pays voisins du Liban avant ou après la Conférence de Beyrouth".

Cette résolution est adoptée.

Le PRESIDENT, constatant qu'il reste encore beaucoup de points de l'ordre du jour à examiner, estime qu'il sera nécessaire d'en remettre certains à la prochaine session, d'en référer d'autres à tel ou tel Comité du Conseil et enfin d'en laisser d'autres à la discrétion du Directeur général et du Président du Conseil exécutif; cependant, il sera indispensable d'étudier, au cours de la dernière séance du Conseil, fixée au dimanche 15 février, à 9 heures, les points suivants :

- traitements et indemnités (point 12);
- création d'une Commission de Recours et nomination de son Président (points 13 b et c);
- mesures à prendre au sujet de l'action de l'Unesco en Allemagne et au Japon (point 10 c);
- subventions à des organisations internationales non gouvernementales (point 8).

La séance est levée à 19 h. 10.



6 EX/SR.7 (secret) (rov.)
PARIS, 2 juin 1948

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXÉCUTIF

Sixième Session

Procès-verbal de la septième séance
tenue à la Maison de l'Unesco, 19, avenue Kléber, Paris (16e)
le dimanche 15 février 1948 à 9 heures.

Etaient présents :

Président : Dr E. Ronald WALKER (Australie)

Vice-Président : Professeur Alf. SOMMERFELT (Norvège)

Membres : Professeur Paulo CARNEIRO (Brésil)
Professeur CHEN Yuan (Chine)
S. Exc. M. Victor DORE (Canada)
M. Resat Nuri GUNTEKIN (Turquie)
Sir John MAUD (Royaume-Uni)
S. Exc. le Dr Jan OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)
S. Exc. le Dr C. PARRA-PÉREZ (Venezuela)
Professeur A. PHOTIADES (Grèce)
M. Roger SEYDOUX (France)
Dr George D. STODDARD (États-Unis d'Amérique)
Professeur L. VERNIERS (Belgique)

Suppléants : M. H. BIRECKI (Pologne), suppléant du Professeur
Stanislaw Arnold
Dr EL DIWANY (Égypte), suppléant de S. Exc.
Shafik Ghorbal Bey
Dr Manuel CABRERA MACIA (Mexique), suppléant de
S. Exc. le Dr MARTINEZ BAEZ

Secrétariat : Dr Julian HUXLEY, Directeur général
M. W.H.C. LAVES, Directeur général adjoint
M. Jean THOMAS, Sous-Directeur général
M. S.G. GEBELT, Secrétaire.

Le PRESIDENT déclare que le Conseil va procéder en séance secrète à la discussion de la question des salaires et indemnités, - question qui le préoccupe vivement.

Les membres du Conseil ont entre les mains le Rapport du Directeur général à ce sujet (Doc. EX/QF/6 - Corrigendum). Le Comité des finances a étudié longuement la question du nouveau barème des traitements et indemnités; il a discuté avant tout ce nouveau barème par rapport aux traitements officiels en usage en France; c'est là un problème très délicat et les résultats des travaux du Comité des finances sont consignés dans le document indiqué ci-dessus. Ce sont là les propositions présentées par le Directeur général et, avant d'inviter ce dernier à les présenter et à fournir toutes explications désirées à ce sujet, le Président croit utile d'indiquer l'arrière-plan des travaux qui ont abouti à ces propositions.

Il estime que le meilleur moyen d'approche sera de consulter le tableau donné en Annexe I, sur lequel on constatera que quatre ajustements différents de l'ancien barème ont été prévus. Deux autres éléments, qui ne sont pas indiqués sur ce tableau, sont intervenus dans l'établissement du nouveau barème. Ce sont, d'une part, la suppression de l'indemnité journalière accordée au personnel recruté hors de Paris et, d'autre part, la récente dévaluation du franc qui accroît de 80 % le nombre de francs reçus par le personnel.

Il rappelle que l'indemnité journalière (qui était respectivement de 5 dollars pour les fonctionnaires sans personnes à charge et de 7 dollars pour ceux ayant des personnes à charge), constituait une mesure toute temporaire, adoptée lors du transfert du Secrétariat de Londres à Paris et destinée à couvrir les premiers frais d'installation du personnel. Comme on le sait, la suppression de cette indemnité qui, il le répète, présentait un caractère essentiellement provisoire, a été demandée par la Conférence générale.

Cette suppression se traduira par une diminution immédiate importante (environ 1.825 ou 2.555 dollars par an, selon qu'il y a ou non charges de famille) des sommes touchées par certaines catégories de fonctionnaires, - mesure d'autant plus pénible que le personnel avait fini par considérer ces indemnités comme un élément stable du salaire. Il est évident que, venant s'ajouter aux traitements des classes les moins élevées, cette indemnité constituait un appoint important; une première conséquence de sa suppression sera donc d'accroître les différences de traitements entre les classes les moins élevées et les classes supérieures. Il faut remarquer d'autre part que le petit personnel est beaucoup mieux payé qu'il ne le serait en dehors de l'Unesco et que cette indemnité n'est pas accordée au personnel recruté sur place qui, évidemment, comprend surtout des nationaux français; ceci entraîne de nouveau des différences considérables et la formation de deux groupes distincts au sein du personnel.

Revenant aux quatre ajustements de l'ancien barème dont il a été question plus haut, le Président indique que ces ajustements portent :

- 1) Sur les traitements;
- 2) Sur une indemnité de transplation;
- 3) Sur un ajustement des traitements de fin 1947;
- 4) Sur un ajustement futur des traitements, que pourrait entraîner une augmentation du coût de la vie.

En ce qui concerne l'ajustement sur les traitements, le nouveau barème a été basé sur celui qui est en usage aux Nations Unies, - ce qui entraîne une augmentation allant de 200 dollars (pour les classes les moins élevées), 100 dollars (pour les classes les plus élevées) en passant par 150 dollars (pour les classes intermédiaires).

Quant à l'indemnité de transplation, elle rappelle l'ancienne indemnité journalière de résidence, tout en étant beaucoup moins généreuse. Il faut reconnaître que le personnel dont le domicile est éloigné du siège de l'Unesco doit supporter des frais supplémentaires assez importants. L'indemnité prévue combine en quelque sorte l'indemnité de logement et l'indemnité d'expatriation accordées par les Nations Unies. Le barème proposé varie en raison inverse des traitements. Le Comité des finances a reconnu la nécessité d'une telle indemnité, tout en suggérant qu'elle soit limitée à cinq ans. C'est un point qui doit être décidé par le Conseil exécutif. Il ne faut pas, d'autre part, la confondre avec l'indemnité d'installation, proposée dans le Rapport du Directeur général, destinée à couvrir les premiers frais d'hôtel, etc... et limitée à 90 jours.

Les deux ajustements suivants répondent au fait que les prix continuent à monter en France. L'ajustement des traitements de fin 1947 doit permettre de corriger le nouveau barème des traitements, car ces derniers apparaissent insuffisants par suite de l'augmentation du prix de la vie en France. L'ajustement futur est destiné à compenser une modification éventuelle du coût de la vie, soit que l'augmentation se poursuive, soit que les prix diminuent. En ce qui concerne le premier de ces deux points, il a été expliqué au Comité des finances, au moment où il étudiait la question, qu'on avait procédé à une enquête en vue d'établir une comparaison entre le coût de la vie à New-York et à Paris; et il a été constaté que le prix de la vie était de 108 % plus élevé à Paris qu'à New-York; c'est pour cette raison que l'on a pu soutenir qu'en dépit de l'augmentation de 80 % des sommes versées en francs français qui résulte de la dévaluation du franc, il était légitime de procéder à l'ajustement des traitements de fin 1947, en appliquant un taux dégressif à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des traitements. Le Comité des finances a délibéré en vue de décider si cet ajustement était nécessaire ou non et, de l'avis du Président, c'est là un point très délicat à trancher.

En ce qui concerne le second ajustement, malgré une série de mesures importantes prévues par le Gouvernement français, en vue de mettre un terme à la hausse des prix, les observateurs ont l'impression que le rythme de la hausse s'accroît. Il n'est par conséquent pas surprenant que le personnel

désire recevoir quelques assurances en ce qui concerne le rajustement automatique des traitements. Le grave problème soulevé par les projets exposés ci-dessus porte sur le point suivant : Les traitements établis selon ce nouveau barème semblent, lorsqu'on les exprime en francs, excessivement élevés par comparaison avec les traitements accordés par le Gouvernement français. A l'Unesco même, les titulaires de postes moyennement élevés touchent des sommes plus élevées que celles que n'importe quel fonctionnaire français ordinaire peut espérer recevoir. Mais beaucoup de membres du Secrétariat de l'Unesco viennent de l'étranger et ont des obligations financières à remplir en dehors de France, et il est nécessaire de leur offrir des traitements convenables, de façon à permettre à l'Unesco de recruter un personnel de valeur. Il faut également se rappeler que le Secrétariat de l'Unesco est moins favorisé que le personnel résidant à New-York, attendu que ses membres ne sont pas payés en dollars.

Enfin, le Président rappelle que le Comité des finances a donné son approbation au projet d'ajustement des traitements de fin 1947, à titre provisoire et seulement après avoir reçu du Directeur général l'assurance que cette mesure est nécessaire pour amener au sein de l'Unesco un personnel ayant les qualités requises.

Le Dr STODDARD juge qu'il convient d'indiquer clairement que le futur ajustement pourrait prendre effet dans les deux sens et que si le prix de la vie diminuait, il entraînerait une diminution des sommes reçues.

Le Dr EL DIWANY demande si l'on a fixé un pourcentage maximum pour la partie de leurs traitements que les membres du Secrétariat peuvent faire transférer dans leurs pays d'origine.

Le PRÉSIDENT répond que ces virements seront limités en fonction des ressources dont dispose l'Unesco, mais il reste encore à décider si c'est le Directeur général, le Conseil exécutif ou le Comité des finances qui fixeront cette limite.

Attendu qu'aucun membre français du Comité des finances n'est présent, le Président demande alors à M. Seydoux de donner son avis sur le barème de traitement proposé.

M. SEYDOUX reconnaît avec le Président que l'augmentation des traitements cause un problème pour le Gouvernement français, attendu qu'il est inévitable qu'on établisse des comparaisons. L'orateur estime cependant qu'il lui est difficile de prendre position à l'heure actuelle, étant donné qu'il n'est membre du Conseil que depuis deux jours et qu'il n'a pas eu le temps d'étudier suffisamment les documents. Il lui faudra également procéder à des échanges de vues avec des représentants du Ministère français des Affaires étrangères et de la Trésorerie française, avant de pouvoir exprimer une opinion définitive.

La vie est en effet difficile et chère à Paris pour tout le monde, et à première vue, il semble à M. Seydoux qu'elle est particulièrement difficile

pour les étrangers qui se trouvent souvent à l'Unesco dans une situation peu stable et qui conservent un domicile dans leur pays d'origine, un domicile dont il leur faut payer le loyer. Mais si l'on compare les traitements offerts par l'Unesco à ceux des fonctionnaires français, on se heurte à de graves difficultés, étant donné que, selon le nouveau barème envisagé, les membres du Secrétariat de l'Unesco appartenant aux classes 9, 10 et 11, toucheront des traitements aussi élevés ou même plus élevés qu'un Directeur général en France, et même aussi élevés que le Président du Conseil d'Etat, qui est le fonctionnaire français le mieux payé. La position où se trouve M. Seydoux est donc très délicate et si le Bureau est obligé de prendre immédiatement une décision sur ces propositions, l'orateur préférera s'abstenir de voter.

Le Dr PARRA-PEREZ félicite M. Seydoux de la prudence de son attitude; il est clair en effet que les problèmes dont il s'agit sont des plus délicats. A son sens, on ne peut établir aucune comparaison entre les traitements accordés par l'Unesco et les traitements des fonctionnaires français, attendu qu'on ne peut comparer le barème des traitements internationaux à celui qui se trouve en vigueur dans un pays quel qu'il soit. Les chiffres proposés par l'Unesco sont justifiés par la nécessité où celle-ci se trouve de recruter un personnel dûment qualifié, et de lui permettre de travailler dans des conditions normales. Le Dr Parra-Perez juge néanmoins qu'il conviendra d'informer le Gouvernement français - ne fût-ce que par pure courtoisie - de la ligne de conduite que l'Unesco a l'intention d'adopter. Le Gouvernement français se trouvera en face de deux problèmes : 1) la question de l'égalité à établir entre les fonctionnaires français employés à l'Unesco et les fonctionnaires du Gouvernement français, 2) La question de savoir s'il est prêt à accorder aux fonctionnaires français employés à l'Unesco les privilèges et immunités qu'il refuse aux fonctionnaires du Gouvernement français. En ce qui concerne la première question, le Dr Parra-Perez estime qu'il sera impossible d'uniformiser les barèmes; sur le second point, il appartient au Gouvernement français de prendre une décision.

Le Dr Parra-Perez a été très frappé par ce qu'a dit M. Seydoux au sujet des traitements des fonctionnaires français et des traitements versés par l'Unesco, mais il juge que le Conseil exécutif n'a pas à établir de comparaison entre les sorts de ces deux catégories de fonctionnaires. Citant un exemple qui concerne son propre pays, le Dr Parra-Perez fait remarquer que l'Ambassadeur du Venezuela à Washington reçoit un traitement beaucoup plus élevé que le Président de la République du Venezuela, parce que le prix de la vie est plus élevé à Washington.

En conclusion, le Dr Parra-Perez juge que le Conseil doit prendre une décision immédiatement, mais qu'il ne doit pas considérer le problème comme résolu. Il sera nécessaire de poursuivre l'étude de cette question à la lumière notamment des informations reçues après que M. Seydoux aura procédé à des échanges de vues avec les Autorités françaises.

Sir John MAUD fait remarquer que si les difficultés rencontrées sont sérieuses, il est indispensable de leur trouver une solution. Il reconnaît avec le Dr Parra-Perez qu'il sera difficile d'adopter, au cours de la présente séance, une décision définitive, mais il estime que le Conseil doit prendre des décisions de principe, en considération du travail effectué par le Comité des finances et des efforts intenses déployés par le Secrétariat pendant le court laps de temps qui s'est écoulé depuis la Conférence de Mexico, afin de préparer des propositions et des documents destinés à la présente session du Conseil exécutif. Reprenant par conséquent les principes sur lesquels se fondent les propositions du Comité des finances, Sir John Maud fait remarquer que l'Unesco est l'une des Institutions spécialisées des Nations Unies et doit adopter des pratiques en harmonie avec les leurs. A cet égard, les mesures recommandées par le Comité des finances lui semblent justifiées. L'indemnité de vie chère des 5 ou 7 dollars est supprimée, et le barème des Nations Unies est adopté, avec une augmentation destinée à compenser le coût plus élevé de la vie à Paris. Personnellement, Sir John Maud aurait préféré voir fondre en une seule la première et la troisième échelles, c'est-à-dire empêcher la coexistence de l'ajustement des traitements de fin 1947 avec l'augmentation du traitement de base, mais il juge impossible de changer ces dispositions à l'heure actuelle. Il estime légitime de prévoir un futur ajustement des salaires en vue de compenser les modifications éventuelles du prix de la vie et il reconnaît qu'il faut accorder des traitements assez élevés pour permettre à l'Unesco de recruter à l'étranger un personnel de valeur; il convient donc que le Conseil suive le Directeur général sur ce point. Toutefois, si le Conseil accepte le nouveau barème des traitements, l'Organisation devra ralentir le rythme du recrutement au cours de l'année 1948.

En conséquence, Sir MAUD demande que le Conseil exécutif approuve les propositions du Comité des finances sous réserve d'une recommandation faite par le Conseil à la Conférence générale, afin qu'il soit procédé dans un an à un nouvel examen de la question, à la lumière des modifications éventuelles du barème des traitements des Nations Unies et de la situation en France et dans le monde entier. Il suggère qu'on demande au Comité des finances d'étudier la question plus en détail, après consultation avec le Gouvernement français, mais sans qu'il puisse être apporté de changement aux principes généraux dont s'inspirent les propositions du Comité des finances; l'orateur estime que ces propositions doivent être adoptées par le Conseil.

Sa motion est appuyée par S. Exo. M. Victor DORE.

Le Professeur CARNEIRO pense que si le Conseil accepte le principe d'après lequel tous les membres du Secrétariat doivent être traités de la même manière, il est inutile et dangereux de poursuivre des négociations avec le Gouvernement français relativement à la situation des membres français du Secrétariat. Le barème des traitements adopté doit être uniforme et indépendant des conditions locales. L'orateur est certain que M. Seydoux est partisan du principe de l'égalité des traitements au sein du Secrétariat, il pourra donc approuver la proposition de Sir John Maud, complétée par les commentaires du Dr Parra-Perez.

Le Dr EL DIWANY demande si le chiffre des traitements versés aux fonctionnaires de l'Unesco est communiqué à leurs Gouvernements respectifs et si tous les membres du Secrétariat sont exonérés de l'impôt.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT répond qu'en vertu d'une résolution de la première session de la Conférence générale, tous impôts perçus sur les traitements doivent être remboursés par l'Unesco. En ce qui concerne la communication aux Gouvernements du montant de ces traitements, elle est effectuée sur leur demande. De toute façon, un document diffusé lors de la première session de la Conférence générale indique quels sont les classes et les traitements de tous les membres du Secrétariat, et ce document est à la disposition de tous.

Le PRÉSIDENT lit ensuite la résolution de Sir John Maud dont voici la teneur :

"Le Conseil approuve les propositions relatives aux traitements et indemnités faites par le Directeur général, avec les amendements que ce dernier y a apportés à la suite de ses discussions avec le Comité des finances, étant entendu que :

1) Le Comité des finances étudiera toutes modifications de détail qui paraîtront nécessaires, à la lumière des nouvelles informations fournies par les Autorités françaises.

2) Un an après la présente date, il sera procédé à une révision du présent barème des traitements et indemnités".

Le Président n'est pas personnellement convaincu que l'ajustement de fin 1947 soit nécessaire, et il regrette qu'il n'y ait pas eu de discussions officielles avec le Gouvernement français avant que le Secrétariat ait présenté ses propositions au Comité des finances. Toutefois, ce Comité a décidé de se fier à l'assurance donnée par le Directeur général qui affirme que ces augmentations sont nécessaires. Sir John Maud presse le Conseil d'approuver ces propositions, mais le Président a le sentiment que le Conseil aurait pu le faire d'un meilleur cœur si les Autorités françaises avaient été consultées au préalable.

En ce qui concerne les observations du Professeur Carneiro, bien que le Président estime que celui-ci a raison en théorie, l'expérience acquise en Suisse et à New-York a montré qu'il est préférable que les Organisations internationales se concertent avec les Gouvernements des pays où elles résident.

De l'avis du Président, par conséquent, le Conseil doit exprimer la confiance qu'il accorde aux assurances données par le Directeur général, bien que quelques membres puissent conserver des doutes sur la nécessité de certaines mesures.

En ce qui concerne les paragraphes (1) et (2) de la proposition de Sir John Maud, le Directeur général fera rapport à la prochaine Conférence générale sur tout changement proposé par le Comité des finances à la suite des échanges de vues avec les Autorités françaises. Le Conseil ne peut approuver les barèmes proposés qu'en attendant la réunion de la prochaine Conférence générale, laquelle pourra reprendre l'examen de la question et modifier toutes les décisions prises.

Sir John MAUD se déclare en accord avec les observations du Président; il estime important que le Secrétariat sache que les propositions ne sont approuvées qu'en attendant la prochaine Conférence et que, même si elles ne sont pas modifiées par la Conférence, elles pourront l'être par le Conseil au bout d'un an.

S. Exo. M. DORE souhaite que ce point soit souligné lors de l'engagement de tout nouveau membre du Secrétariat.

Le PRÉSIDENT fait observer que si l'on accorde à un membre du Secrétariat un contrat d'une durée supérieure à un an, basé sur le nouveau barème, il conviendra d'y faire figurer une clause permettant à l'Organisation de modifier les indemnités, précisant qu'il pourra s'agir soit d'une augmentation, soit d'une diminution. Cette nouvelle formule de contrat devra être communiquée à titre de renseignement au Conseil exécutif et au Comité des finances. Adopté.

Le PRÉSIDENT propose ensuite un amendement au paragraphe (b) de la page 4 du Corrigendum du document EX/CF/6 : "Les membres du Secrétariat seront autorisés" sera remplacé par : "Les membres du Secrétariat pourront être autorisés à" Touchant les propositions déjà approuvées, la mise au point des détails doit être laissée au Directeur général, à charge pour lui de présenter un rapport sur les décisions prises lors de la prochaine réunion du Comité des finances. En ce qui concerne les transferts de fonds aux Etats-Unis, le Président aimerait voir le Secrétariat traité plus généreusement par la suite, si les ressources en dollars le permettent, mais sans que les membres soient soumis individuellement à une enquête fiscale relative à leurs engagements financiers aux Etats-Unis. De même le Comité des finances devrait être autorisé, à la lumière des décisions du Directeur général, à examiner la situation de celui-ci, et le Directeur général déciderait, en accord avec le Comité des finances, des dispositions à prendre en ce qui concerne les hauts fonctionnaires qui perçoivent une indemnité de représentation.

En qualité de membre du Comité des finances, le Professeur PHOTIADES tient à ce qu'il soit précisé dans les procès-verbaux qu'en refusant d'autoriser les membres du Secrétariat à faire virer une partie de leur traitement aux Etats-Unis, on les place en état d'infériorité vis-à-vis du Secrétariat des Nations Unies à New-York et en Suisse qui perçoit son traitement en monnaie "forte", et même vis-à-vis de tous les touristes qui bénéficient du taux du marché libre.

Le PRESIDENT signale que ces propositions n'affectent que le personnel occupant des postes classés, et il propose l'adjonction des mots "occupant des postes classés" après "membres du Secrétariat", au paragraphe 2 (d) de la page 2 du Corrigendum du EX/OF/6.

Le Dr OPOCENSKY demande si les traitements des fonctionnaires non classés ont également subi l'effet de la dévaluation.

Le PRESIDENT répond que le Directeur général adjoint a informé le Comité des finances qu'il étudie actuellement la question de faire entrer dans le cadre du nouveau barème l'ensemble du personnel travaillant à la Maison de l'Unesco, mais qu'il existe des services (comme celui de la Vigie) qui dépendent d'autres organisations avec lesquelles l'Unesco a passé contrat et par lesquelles les employés en question se trouvent payés, de sorte que rien n'a été envisagé pour eux.

M. SEYDOUX propose qu'un vote en due forme soit émis au sujet des propositions de Sir John Maud. Les débats l'ont vivement intéressé et il remercie ses collègues d'avoir si bien compris son point de vue. Répondant au Professeur Carneiro, il explique qu'il n'a jamais eu l'intention de contester le principe de l'égalité des traitements au sein du Secrétariat, mais il est moins enclin à trouver souhaitable que l'on ne tienne pas compte des conditions locales, ce qui ne serait pas conforme au règlement des Nations Unies.

En conclusion, M. Seydoux déclare qu'il ne votera pas contre la proposition de Sir John Maud, mais qu'il continue à préférer s'abstenir parce qu'il ne se juge pas suffisamment informé et également parce que les Autorités françaises n'ont pas été tenues au courant des décisions prises. Il ne s'étendra pas sur ce dernier point, puisque le Président a déjà exprimé ce qu'il pensait lui-même avec beaucoup de tact et de fermeté.

Le Professeur CARNEIRO précise qu'il n'a pas voulu dire qu'il n'y avait pas lieu de tenir compte des conditions locales, mais seulement que l'Organisation devrait être autorisée à le faire elle-même.

La proposition de Sir John Maud est adoptée par 15 voix et 1 abstention.

La séance est levée à 10 h.55.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Sixième Session

Procès-verbal de la huitième séance
tenue à la Maison de l'Unesco, 19, avenue Kléber, Paris (16e)
le dimanche 15 février 1948 à 11 heures

Etaient présents :

Président : Dr E. Ronald WALKER (Australie)

Vice-Président : Professeur A. SOMMERFELT (Norvège)

Membres : Professeur Paolo CARNEIRO (Brésil)
Professeur CHEN Yuan (Chine)
S. Exo. M. Victor DORE (Canada)
M. Resat Nuri GUNTEKIN (Turquie)
S. Exo. le Dr Jan OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)
S. Exo. le Dr C. PARRA-PEREZ (Venezuela)
Professeur A. PHOTIADES (Grèce)
Dr George D. STODDARD (Etats-Unis d'Amérique)
Professeur L. VERNIERS (Belgique)

Suppléants : M. H. BIRECKI (Pologne), suppléant du Professeur
Stanislaw Arnold
Dr Manuel CABRERA MACIA (Mexique), suppléant de
S. Exo. le Dr Martinez Baoz
M. Richard COWELL (Royaume-Uni), suppléant de
Sir John Maud
Dr EL DIWANY (Egypte), suppléant de S. Exo.
Shafik Ghorbal Bey
M. P.N. KIRPAL (Inde), suppléant de Sir
Sarvepalli Radhakrishnan

Observateurs : M. Louis GROS (Nations Unies)
Mme MOREL (Organisation internationale du Travail)
M. GREGORZEWSKI (Organisation mondiale de la
santé)
M. VEILLET-LAVALLÉE (Organisation de l'Alimentation
et de l'Agriculture)

Secrétariat : Dr Julian HUXLEY, Directeur général
M. W.H.O. LIVES, Directeur général adjoint
M. Jean THOMAS, Sous-Directeur général
M. S.G. GEBELT, Secrétaire

Le PRÉSIDENT ouvre la séance publique. Il annonce que le Conseil vient d'approuver, pour une période n'excédant pas un an, les propositions du Directeur général relatives aux traitements et aux indemnités. Au moment de procéder à un nouvel examen du barème, il faudra tenir compte de la situation locale, de l'avis exprimé par le Gouvernement français et de ce qui se fait aux Nations Unies. Désormais, la question est entièrement entre les mains du Directeur général. Le Président annonce ensuite que Sir Sarvopalli Radhakrishnan, qui a dû quitter la séance, a désigné M. Kirpal comme suppléant. Quant à Sir John Maud qui devra partir dans quelques minutes, il sera remplacé par M. Cowell.

Le Professeur SOMMERFELT, reprenant la question des devises dans lesquelles doivent être versées les subventions, déclare que le Chef du Comité international permanent des Linguistes en Hollande a été informé que la subvention accordée à son Comité lui sera versée en guilders ou en francs français. Le Gouvernement hollandais s'étant refusé à autoriser le Comité à payer ses exports en francs suisses ou en dollars, le Comité se trouvera dans une situation difficile si une fraction au moins de la subvention ne peut lui être versée en francs suisses ou en dollars.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT précise que l'Organisation procède actuellement à l'examen des besoins en dollars des bénéficiaires de subventions. Aucune décision n'ayant encore été prise, l'Unesco n'a pu faire de déclaration à aucun gouvernement quant aux devises dans lesquelles seront versées les subventions. C'est là la seule réponse que le Directeur général adjoint soit en mesure de fournir pour l'instant au sujet de la subvention dont a parlé le Professeur Sommerfelt.

point 10 (c) de l'Ordre du Jour : Mesures à prendre, conformément aux résolutions de la Conférence générale au sujet de l'action de l'Unesco en Allemagne et au Japon (document 6 EX/19)

En ouvrant la discussion sur ce point, le PRÉSIDENT prie les orateurs de se montrer aussi brefs que possible.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, prenant la parole au nom du Directeur général, déclare que, conformément aux instructions de la Conférence de Mexico (Annexe I), le Directeur général a pris contact avec les Autorités alliées de Contrôle dont la réponse figure à l'Annexe III. A la suite de cette réponse, des lettres ont été adressées aux autorités de chacune des quatre zones d'occupation. Jusqu'à présent il n'a été reçu qu'une seule réponse écrite, celle du Général Lucius Clay, donnée en Annexe V, et c'est sur cette base que le Directeur général propose d'entreprendre l'action esquissée aux pages 1, 2 et 3 et pour laquelle il demande l'approbation du Conseil.

M. BIRECKI ne tient pas à présenter des commentaires sur les avantages que présente le travail que l'Unesco pourrait entreprendre en Allemagne, car ces avantages sautent aux yeux. Néanmoins, la question est très complexe et toute précipitation serait regrettable; il faut étudier avec soin chacune des mesures envisagées. La résolution de la Conférence de Mexico est très prudente à cet égard. Les Autorités alliées de Contrôle représentent le seul pouvoir compétent en Allemagne et leur réponse a créé une situation toute nouvelle. On a fait tout ce qu'il est possible de faire pour l'instant et M. Birecki propose la résolution suivante : "le Conseil exécutif a pris acte des démarches du Secrétariat auprès du Conseil de Contrôle interallié, en vue de la réalisation de la résolution de la Deuxième Session de la Conférence générale concernant les rapports de l'Unesco avec l'Allemagne, et il en réfère à la Troisième Session de la Conférence générale".

Le Dr OPOCENSKY appuie cette résolution et il estime que la réponse des Autorités alliées de Contrôle met un point final à la question pour ce qui est du Secrétariat.

Le Dr STODDARD ne cherche pas à se lancer dans des subtilités d'interprétation juridique; cependant, il tient à signaler que la résolution de Mexico ne spécifie nullement qu'il faille interrompre les démarches si les Autorités alliées de Contrôle répondent par une fin de non-recevoir aux propositions de l'Unesco. La réponse du Général Clay témoigne du fait que certains Commandants de zone pensent que cette action est souhaitable et qu'ils l'approuvent. Le Dr Stoddard estime que la réponse du Secrétariat allié donne une indication claire sur ce point et c'est pourquoi il est partisan de la continuation de cette action.

Le PRÉSIDENT signale que les versions anglaise et française de la résolution de Mexico ne sont pas identiques. Le texte anglais parle une première fois de "appropriate Allied Authorities" et, plus loin, de "appropriate Allied Authority" alors que le français emploie le pluriel (les autorités alliées compétentes) dans les deux cas. Le Président s'est laissé dire que le Bureau de la Conférence a accepté le texte anglais. Il appartient maintenant au Conseil exécutif de trancher. Le Président tient à signaler que les membres du Conseil qui ont étudié le texte dans sa version anglaise l'envisagent d'un point de vue différent de ceux qui ont utilisé le texte français; ceci dit, il ne cherche pas à détourner la discussion de la motion qui a été présentée et appuyée.

M. COWELL pense que le fond des débats fait ressortir le désir de la Conférence de Mexico de voir entreprendre une action en Allemagne. En conséquence, M. Cowell appuie la déclaration du Dr Stoddard. Sans avoir de mandat qui lui permette de préjuger la réponse que donnera le Commandant de la zone britannique, il pense qu'elle sera très probablement favorable. Dans ces conditions, l'Unesco devrait poursuivre son action, ce qui permettrait

d'aboutir à un plan concret qu'il serait possible de soumettre à la Troisième Conférence générale. Enfin, M. Cowell désire qu'on précise bien que les points 1, 2 et 3 du document 6 EX/19 ne constituent que des exemples de ce que l'Unesco peut entreprendre. L'organisation de sections internationales dans les Universités présente également une importance primordiale.

Le PRÉSIDENT fait remarquer que l'on en est toujours à l'examen de la motion présentée par M. Birecki et non à celui des propositions présentées par le Directeur général.

M. BIRECKI est d'avis que les textes anglais et français, en dépit de la légère différence qu'ils présentent, sont tous deux en accord avec sa résolution ; lorsque l'Unesco est entré en pourparlers avec un gouvernement (qu'il s'agisse de celui de l'Allemagne actuelle ou de tout autre) et que ses propositions ont été rejetées, elle ne peut pas revenir sur ses pas et entrer en négociations avec un Gouverneur de province, quelles que soient la grandeur et l'importance de celle-ci.

M. SEYDOUX, sans préjuger de la réponse du Commandant de la zone française, pense qu'elle sera très probablement favorable et il est d'accord avec tout ce qu'ont pu dire le Dr Stoddard et M. Cowell. Il profite de l'occasion pour signaler un autre désaccord entre les textes français et anglais ; à la suite de longues discussions à Mexico, mes mots "surveys and possible experiments" avaient été rendus par "des enquêtes et des expériences éventuelles", et non par "des enquêtes et, peut-être, certaines expériences".

Le Dr OPOCENSKY conteste au Secrétariat le droit d'outrepasser les décisions de la Conférence. La réponse négative des Autorités alliées de Contrôle met un point final à la question qui, pour le moins, doit être référée au Conseil exécutif. L'aspect politique de cette question peut avoir une influence considérable sur l'avenir de l'Unesco ; jusqu'ici il n'a pu se produire des désaccords au sein du Conseil exécutif, mais il n'y a jamais eu de blocs ou de divisions ; le Dr Opocensky adjure le Conseil de réfléchir très soigneusement avant d'en arriver à une décision.

Le Professeur CARNEIRO pense que le Conseil se trouve devant une situation délicate. Les Autorités alliées de Contrôle ont rejeté les propositions de l'Unesco, alors que certaines des zones, au moins, les ont acceptées. C'est une chose très différente que d'examiner la question au sein du Conseil et de l'examiner à la Conférence générale car, à Mexico, les délégués représentaient leur gouvernement et disposaient d'une entière liberté sur le plan politique. Avant de prendre part au vote, le Professeur Carneiro désire savoir s'il existe des précédents où une Institution spécialisée des Nations Unies ait entrepris une action en Allemagne avec la seule autorisation d'un Commandant de zone.

Le PRESIDENT se déclare en complet accord avec les remarques du Dr Opocensky sur la procédure qu'il aurait fallu suivre. Le Directeur général a exercé son autorité et son jugement pour s'adresser par écrit aux Commandants de zone, alors qu'il eût été plus à propos de prendre l'avis du Conseil exécutif avant de prendre des initiatives sur une question politique délicate qui a failli amener des divisions au sein de la Conférence de Mexico.

Le DIRECTEUR GENERAL, défendant ce qu'on pourrait croire être une erreur de jugement de sa part, déclare avoir admis que le texte anglais faisait foi, étant donné qu'il s'agissait d'une proposition britannique dont l'intention devait correspondre au libellé. Comme chaque Autorité de zone dispose des pleins pouvoirs dans la région qu'elle administre, le Directeur général est convenu, avec le Directeur général adjoint, que l'Unesco devait envoyer sans tarder une lettre au Commandant de chacune des quatre zones. Des "enquêtes et des expériences éventuelles" devaient recevoir l'approbation du Conseil, et le Directeur général aurait failli à son devoir s'il n'avait rien pu soumettre avant la session de juillet.

Le PRESIDENT remercie le Directeur général de son explication et déclare que, si on lui avait demandé son avis, il n'aurait pas conseillé à l'Administration de s'adresser aux Commandants de zone après avoir reçu des Autorités alliées de Contrôle un refus officiel (ce qui constitue un fait d'une importance politique de premier ordre), sans avoir au préalable pris l'avis du Conseil exécutif. La question de l'Allemagne présente une telle importance que, pour sa part, le Président est disposé à convoquer une session spéciale du Conseil pour en délibérer et pour examiner les réponses des Commandants de zone.

Le Professeur PHOTIADES estime que le Conseil ne peut vraiment pas prendre de décision sur ce qu'il lui faut faire. Il suggère de laisser au Directeur général et au Président du Conseil exécutif le soin de procéder à un nouvel examen de la question et de faire rapport à la prochaine session du Conseil.

Le Professeur SOLTERFELT croit qu'il sera trop tard en juillet et il se déclare partisan d'une session spéciale convoquée d'ici trois semaines environ.

A propos de la première motion et de l'amendement qui y a été proposé par le Professeur Photiades, le Dr STODDARD déclare ne pas s'associer aux remarques faites par le Président à propos du droit qu'ont le Directeur général et le Directeur général adjoint de mettre à exécution un mandat de la Conférence. Si la Conférence de Mexico avait voulu dire "Autorité alliée de Contrôle", elle l'aurait fait; en employant les termes qu'elle a employés, elle a laissé la porte ouverte à l'action qui vient d'être entreprise. Le Dr Stoddard est d'accord avec son distingué collègue britannique pour estimer

peu souhaitable tout retard supplémentaire et il croyait qu'on avait décidé antérieurement de ne pas entrer dans le détail de ce qu'on allait faire. Le Général Clay indique dans sa réponse ce qu'il croit possible à l'Unesco d'entreprendre, et le Conseil dispose maintenant de tous les éléments nécessaires.

Le PRÉSIDENT tient à souligner qu'il n'a pas mis en doute le fait que le Directeur général a pouvoir d'agir comme il l'a fait. Ce qu'il a voulu dire c'est que, après le refus de collaborer de l'A.A.O. (le texte comporte une certaine ambiguïté quant à savoir si ce refus est exprimé au nom du Conseil de contrôle en tant que tel ou à la suite de l'impossibilité où ses membres se sont trouvés d'arriver à un accord), il était peu indiqué d'agir en une question politique de cette importance sans avoir pris l'avis du Conseil exécutif. Cependant, le Conseil se trouve en face d'une situation de fait et on ne peut empêcher que les lettres aient été envoyées. Le moment est venu pour le Conseil de se prononcer sur l'une des deux motions suivantes : 1) s'en tenir là, ainsi que le suggère M. Birecki ou 2) renvoyer la question à une session spéciale du Conseil, ainsi que le propose le Professeur Photiades.

M. BIRECKI soutient que ce qu'on a qualifié d'amendement à sa motion constitué en fait une motion nouvelle. La résolution de la Conférence de Mexico a été adoptée par des délégués "politiques" et, cette question touchant aux relations de l'Unesco avec les Etats Membres et non membres, il est souhaitable qu'elle soit réglée par la Conférence générale.

Le Dr PARRA-PEREZ désire savoir s'il est conforme au Règlement intérieur que le Conseil examine en premier lieu la proposition qui est la plus éloignée de celle du Directeur général.

Le PRÉSIDENT indique que le Règlement est muet sur ce point mais que, pour sa part, il recommande de procéder ainsi.

Le Professeur CHEN Yuan demande si le Conseil ne peut pas examiner en premier lieu la proposition du Professeur Photiades, vu que celle-ci constitue un amendement à la motion originale.

Le PRÉSIDENT souligne qu'il n'a pas parlé pour ou contre la motion de M. Birecki, mais qu'il arbitrera par son vote, si besoin est. Si la motion est rejetée, le Conseil exécutif examinera ce qu'il y a lieu de faire ensuite; si elle est adoptée, la question tout entière sera transmise à la Conférence générale.

Le Professeur CARNEIRO soulève un point d'ordre. Il a demandé des renseignements précis et veut savoir s'il est possible de les lui donner.

Le PRESIDENT explique que le Directeur général a appris que les Commandants de zone ont le droit de régler bilatéralement certaines questions. On ne dispose pas de renseignements sur ce point provenant d'autres Institutions spécialisées. En réponse au Dr Opocensky, il déclare qu'avec les neuf membres présents, plus les suppléants accrédités, le quorum du Conseil est atteint.

M. SEYDOUX soulève un point d'ordre. Afin d'éviter toute possibilité de division, il convient d'examiner en premier lieu l'amendement proposé par le Professeur Photiades, car il sera probablement adopté, même s'il ne satisfait pas pleinement les membres polonais et tchécoslovaque.

Le Professeur CHEN Yuan appuie cette proposition.

Le PRESIDENT signale qu'un vote sur la procédure doit intervenir d'abord; quatre membres se sont prononcés pour l'examen, en premier lieu, de la proposition du Professeur Photiades, cependant que M. Birecki, prétendant qu'il s'agit d'une motion distincte, demande que sa motion passe en premier.

Par 9 voix contre 2 et 2 abstentions, le Conseil exécutif décide de procéder d'abord au vote sur la proposition du Professeur Photiades.

Le Dr STODDARD estime que cette proposition est entièrement contraire au mandat que le Conseil a reçu à Mexico et aux intentions de la Conférence de Mexico. Ayant amorcé une correspondance avec les Commandants de zone, l'Unesco ne saurait attendre la permission de l'A.A.C. pour se mettre à l'oeuvre.

Le PRESIDENT est entièrement d'accord avec le Dr Stoddard. C'est le Conseil qui est l'autorité chargée de prendre des décisions; mais on est en train de laisser entendre qu'un certain délai pourrait permettre de satisfaire, dans une certaine mesure, ceux des membres qui actuellement souhaitent voir classer toute l'affaire.

Le Professeur PHOTIADES demande si la Conférence de Mexico a décidé que le problème serait examiné lors de la réunion du Conseil en février. Il n'a pas souvenir que tel soit le cas.

M. COWELL est d'accord avec le Dr Stoddard ; la question a été portée sur le plan politique, sur lequel le Conseil n'est pas compétent. Pour cette raison, un délai peut être utile; mais M. Cowell interprète la résolution prise à Mexico comme signifiant que le Directeur général a pleine autorité pour prendre avis des Commandants de zone.

Le Professeur CARNEIRO se déclare d'accord avec le Professeur Photiades et M. Cowell. Il estime que ce serait une sage précaution de voter un délai supplémentaire pour procéder à un nouvel examen de la question.

La proposition du Professeur PHOTIADES : "Le Conseil exécutif charge le Directeur général de communiquer le plus tôt possible au Président du Conseil les résultats des négociations qu'il a déjà entamées avec les autorités alliées en Allemagne, en vue de la préparation, par le Président et le Directeur général, d'un Rapport commun, sur ces négociations, destiné à être soumis à l'examen du Conseil, lors d'une séance spéciale convoquée par le Président", est adoptée par 10 voix et 3 abstentions.

Le Professeur CHEN Yuan désire savoir ce qui a été fait à l'égard du Japon.

Le DIRECTEUR GENERAL explique que seules des conversations purement officieuses ont eu lieu et qu'aucune correspondance n'a encore été entamée.

M. BIRECKI partagé l'avis du Professeur Chen Yuan qu'il convient de faire quelque chose à propos du Japon, et il exprime sa surprise que l'on n'ait pas agi aussi rapidement en l'espèce qu'on ne l'a fait pour l'Allemagne.

Le DIRECTEUR GENERAL explique que des instructions relatives à l'Allemagne ont été données il y a déjà longtemps, alors que la résolution relative au Japon est toute récente.

La proposition du Professeur CHEN Yuan : "Le Directeur général sera chargé d'engager immédiatement des négociations avec les autorités alliées au Japon", est adoptée à l'unanimité.

À la demande formelle du Président, le Conseil exécutif approuve ensuite les propositions du Directeur général concernant le Point 5 de l'ordre du jour : "Création de Centres régionaux", et le Point 6 : "Relations avec les Nations Unies et les Institutions spécialisées".

Abordant le Point 7 (a) : "Résumé des négociations avec le Gouvernement français", le PRESIDENT propose que le Conseil "promette acte de cette correspondance et en remette l'examen à la session suivante", et le Conseil exprime son accord avec lui.

Quant au Point 7 (b) : "Résumé des négociations entreprises par le Directeur général en vue de continuer le travail de l'UNRRA en Chine", le Directeur général annonce la signature d'un accord satisfaisant, ne comportant aucun engagement financier. Le Conseil exécutif approuve son rapport.

Le Directeur général ayant promis que les Rapports des Etats Membres seraient publiés en mai, ses propositions relatives au Point 7 (c) sont adoptées.

Le Rapport du Comité des Relations avec les Organisations internationales non gouvernementales (Point 8 de l'Ordre du Jour) est approuvé après que le Dr Stoddard a demandé un nouvel examen à brève échéance de la partie relative aux subventions.

Touchant le Point 9 (a) : "Mandat du Comité du programme", M. COWELL propose que le Règlement soit légèrement modifié, en sorte que les suppléants puissent être désignés par le Président.

Le PRESIDENT convient qu'une modification pourrait être apportée au Règlement lors de la prochaine session, de manière à y faire entrer les Comités du Conseil. Au sujet du Point 9 (b) : "Rapport du Comité temporaire sur le Statut et les Attributions du Conseil exécutif", il annonce que le travail a commencé et qu'un rapport sur cette question sera présenté un peu plus tard.

Le Professeur CARNEIRO, appuyé par le Professeur PHOTIADES, demande l'adoption sans discussion du "Rapport du Comité de Reconstruction culturelle" (Point 11 de l'Ordre du Jour), étant donné que ce rapport a été rédigé d'un consentement unanime. Le Conseil adopte sa proposition en précisant que les membres devront présenter au Directeur général toute observation qu'ils auraient à faire sur ce rapport.

Abordant le Point 12 : "Questions financières", le PRESIDENT propose au Conseil de déléguer son autorité au Comité des finances. Le Conseil approuve.

M. SEYDOUX demande que les autorités françaises soient informées en temps utile.

Le PRESIDENT propose que le Point 13 : "Questions relatives au personnel" soit reporté à la prochaine session du Conseil exécutif, le temps faisant défaut pour discuter ce point autant qu'il serait nécessaire.

Le Dr PARRA-PEREZ annonce qu'il traitera de la Commission de secours quand ce sujet viendra en discussion.

Le Conseil exécutif approuve le paragraphe (a) du Point 13 : "Rapport du Comité des nominations", et renvoie à une session ultérieure le reste de ce point.

En réponse à une question du Professeur Sommarfelt et de M. Seydoux, le PRESIDENT expose que la question de la répartition géographique sera discutée en même temps. A sa demande, le Conseil approuve le document 6 EX/18 concernant les relations de l'Unesco avec l'Organisation mondiale de la Santé. Tout le monde accueillera favorablement une coopération plus étroite entre ces deux institutions. Le Président est d'accord avec le Dr Parra-Perez pour remettre à la prochaine session du Conseil certaines questions soulevées à propos du Point 14 : "Troisième session de la Conférence générale".

Le PRESIDENT ajourne alors le Conseil exécutif jusqu'à nouvelle convocation par son Président.

La séance est levée à 13 heures 35.